

Renforcer les conseils externes aux ministères (RCEM)

**Rapport du Conseil d'experts
en sciences et en technologie**

Mai 2001

**Membre du Sous-comité de l'examen
des organes consultatifs scientifiques (OCS)**

Président : **Robert Moses (Ressources naturelles Canada)**
Président
PCI Enterprises

Membres :

Nicholas Francis (Transports Canada)
Président-directeur général
PC Imageware Corp.

Yves Morin (Portefeuille de la Santé)
Faculté de médecine
Université de Laval

Penny Gambell (Agriculture et Agroalimentaire Canada)
Vice-présidente
Conseil canadien de l'horticulture

Joe Ng (Patrimoine Canada)
Président
Joe Ng Engineering, Ltd.

Terry Hunsley (Dév. des ressources humaines Canada)
Directeur exécutif
Conseil des ressources humaines en biotechnologie

Alan Winter (Agence spatiale canadienne)
Président
WİNTECK Consulting Inc.

John Shepherd (Ministère de la Défense nationale)
Président
Gemprint Corporation

John Eyles (Environnement Canada)
Directeur
McMaster Institute of Environment and Health

Peter Johnson (Commission canadienne des affaires polaires)
Professeur, Département de géographie
Université d'Ottawa

Irwin Itzkovitch (RNCAN)
Vice-président exécutif, Gérance de
l'environnement, au Conseil international des
métaux et de l'environnement

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Introduction	2
Approche	3
Principales constatations	4
Un modèle utile pour les OCS – Principales caractéristiques et pratiques	3
Défis	8
La voie de l’avenir	9

Annexe 1– Phase I

1.1	Rapport sommaire de la Phase I	12
1.2	Listes des personnes interrogées	21
1.3	Sommaires des organes consultatifs scientifiques à l’étude	23
	Agriculture et Agroalimentaire Canada -	
	Comité consultatif de la Direction générale de la recherche	24
	Centre de recherches sur les communications - Conseil d’administration	27
	Conseil consultatif des sciences et de la technologie du Premier ministre	29
	Conseil de recherches en sciences humaines - Conseil de direction	32
	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie - Conseil de direction	34
	Conseil national de recherches Canada - Conseil de direction	37
	Environnement Canada - Conseil consultatif des sciences et de la technologie	39
	Instituts canadiens de recherche en santé - Conseil de direction	42
	Ministère des affaires indiennes et du Nord canadien -	
	Commission canadienne des affaires polaires	44
	Ministère de la défense nationale -	
	Conseil consultatif sur les sciences appliquées à la défense	47
	Ministère des Pêches et des Océans - Conseil consultatif scientifique	50
	Ressources naturelles Canada -	
	Conseil consultatif des sciences et de la technologie du ministre	53
	Santé Canada - Conseil consultatif des sciences	56
1.4	Liste des questions clés	59

Annexe 2 – Phase II

2.1	Résumé des commentaires émanant des consultations avec les membres des OCS et les sous-ministres	62
2.2	Liste des sous-ministres et des membres des OCS consultés	69
2.3	Questions clés pour les OCS	71
2.4	Questions clés pour les sous-ministres	75

RENFORCER LES CONSEILS EXTERNES AUX MINISTÈRES (RCEM)

UN RAPPORT DU CONSEIL D'EXPERTS EN SCIENCES ET EN TECHNOLOGIE

INTRODUCTION

En 1996, la Stratégie du gouvernement fédéral en matière de sciences et de technologie (S-T) demandait aux ministères et organismes à vocation scientifique d'accroître leur recours aux avis d'experts. En conséquence, la plupart des ministères et organismes à vocation scientifique ont mis sur pied des organes consultatifs scientifiques (OCS). Le Conseil d'experts en sciences et en technologie (CEST) tire ses membres de ces organes en vue de former un « conseil des conseils ».

À titre de membres de ces OCS, et dans le cadre de notre travail avec le CEST, nous avons dégagé que les OCS servent différents besoins, qu'ils s'acquittent d'une variété de rôles et qu'ils fonctionnent souvent de façon très différente. À la suggestion d'un certain nombre de nos membres, nous avons examiné le mandat et les activités des OCS. Notre rapport partage les constatations de notre examen et offre un modèle qui identifie une série de caractéristiques et de pratiques qui, selon nous, maximiseront la contribution des organes consultatifs scientifiques ministériels externes et qui en tireront parti.

APPROCHE

Notre examen des mandats, des rôles et des paramètres opérationnels des OCS a été mené en deux phases. Dans la Phase I, le Secrétariat du CEST a recueilli des renseignements en avril et mai 2000, à la suite de consultation avec les secrétariats des OCS, sur les mandats et les paramètres opérationnels de 13 OCS externes qui offrent des conseils aux ministères et organismes à vocation scientifique (MOVS). Un exemplaire de notre rapport de la Phase I figure à l'Annexe 1. Dans la Phase II, les membres individuels du CEST ont effectuée des consultations, au cours de l'automne 2000, avec les membres de dix OCS, avec une importance particulière accordée aux OCS qui sont de nature « consultative ». Ces consultations avaient pour objet de déterminer, selon les perspectives des membres, la façon dont les OCS fonctionnent en pratique, de dégager « ce qui fonctionne bien » et de cerner les questions de préoccupation pour les OCS. Nous avons également mené des entrevues avec les sous-ministres des ministères qui ont recours à ces OCS afin de mieux comprendre, selon la perspective des hauts fonctionnaires ministériels, la valeur des OCS et la façon dont on pourrait améliorer leurs contributions.

PRINCIPALES CONSTATATIONS

Cette section présente un aperçu des principales constatations qui découlent de la Phase II de notre examen des conseils consultatifs. Durant cette phase, les conseils de direction n'ont pas fait l'objet d'un examen. L'Annexe 2 contient un résumé intégral des commentaires que nous avons reçus dans le cadre des consultations avec les membres des OCS et les sous-ministres.

Les mandats spécifiques et les domaines d'étude des OCS sont extrêmement variés. Bien que tous les OCS se penchent sur des questions particulières en matière de S-T et sur des questions stratégiques ministérielles, seulement la moitié a pour mandat de fournir des conseils sur les priorités et les plans ministériels, l'affectation des ressources et l'efficacité des OCS. Un certain nombre de ces OCS ont décrit que leur participation à ces types d'activité se faisait sur une base ad hoc et qu'elle se résumait habituellement à un examen général des propositions ministérielles. Certains OCS se sont identifiés comme étant proactifs au chapitre de l'établissement de plans de travail et d'ordres du jour, alors que d'autres ont indiqué qu'ils fonctionnaient plutôt d'une manière réactive en réponse aux questions et aux documents spécifiques présentés par les hauts fonctionnaires ministériels.

Bien que la majorité des OCS relèvent officiellement des ministres, peu d'entre eux ont un contact régulier avec les ministres. La plupart du temps, les OCS rendent directement compte aux sous-ministres, à un président (dans le cas d'une agence) ou à un sous-ministre adjoint. Tant les membres des OCS que les sous-ministres ont suggéré que les OCS nécessitent un accès au ministre et aux hauts fonctionnaires ministériels et qu'ils doivent entretenir des relations de travail solides avec ces derniers afin de fournir des conseils judicieux et utiles.

La composition actuelle des OCS varie nettement, mais les OCS s'entendent pour dire que les membres devraient être nommés selon leurs compétences personnelles, leur expérience pertinente et leur engagement à servir. On considère que la présence d'une vaste gamme de perspectives et d'expertise représente un atout pour traiter des questions complexes et multidisciplinaires en matière de S-T.

Les OCS se sont entendus pour dire qu'ils disposent actuellement d'un niveau suffisant de personnel et de ressources financières. Cependant, un certain nombre d'OCS ont souligné qu'il faut accorder un soutien supplémentaire (d'ordre financier et d'autres ressources) pour que les OCS puissent s'impliquer davantage dans la prestation de conseils sur des questions stratégiques ministérielles et des questions stratégiques émergentes.

Plusieurs OCS ont identifié un certain nombre de réalisations, notamment des rapports, des publications et des activités spécifiques. Toutefois, la plupart des OCS ont fait remarquer que la mesure réelle de l'impact constitue la volonté des ministères à accepter et à utiliser leurs conseils. Les OCS ont signalé que leur gage de succès réside dans le dévouement de leurs membres et dans l'engagement et la réceptivité des hauts fonctionnaires ministériels, des secrétariats et des autres employés ministériels. Tant les sous-ministres que les membres des OCS ont mentionné les contributions importantes des OCS aux activités ministérielles en S-T. Les sous-ministres, en particulier, ont noté l'importance qu'ils accordent aux conseils honnêtes des OCS. Les membres des OCS et les sous-ministres ont, tous deux, attribué la haute qualité de ces conseils à l'expertise, à l'engagement et à la diversité des perspectives des OCS.

Sur le plan des recommandations, les membres des OCS et les sous-ministres souhaitent un rôle accru pour les OCS dans la prestation de conseils stratégiques sur les priorités et les plans ministériels. Ils ont suggéré également que les OCS s'impliquent davantage dans l'élaboration de leurs plans de travail et de leurs ordres du jour. Les membres des OCS ont souligné l'importance de la rétroaction des ministres et des hauts fonctionnaires ministériels sur leurs conseils; bon nombre

d'entre eux font appel à des efforts améliorés dans ce domaine. Enfin, les membres des OCS et les sous-ministres ont recommandé de renforcer les liens parmi les OCS et ceux entre les OCS et le CEST.

UN MODÈLE UTILE POUR LES OCS -- PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES ET PRATIQUES

Nous croyons que les caractéristiques et les pratiques suivantes offrent un modèle utile pour améliorer les contributions des OCS. Ce modèle reflète un certain nombre de pratiques existantes, ainsi que les recommandations fournies par les secrétariats des OCS, les membres des OCS et les sous-ministres. Le modèle repose également sur l'expérience des OCS dans les autres pays. Ce modèle a été élaboré pour fournir une orientation au fonctionnement des organes consultatifs scientifiques des ministères. Toutefois, plusieurs éléments peuvent également s'appliquer à d'autres types de conseils consultatifs externes.

Les caractéristiques et les pratiques proposées dans le modèle sont conçues de façon assez pratique et détaillée pour fournir une orientation utile aux OCS et aux MOVS. Néanmoins, nous reconnaissons aussi l'importance de la flexibilité. Au moment de travail avec le modèle, les MOVS doivent être conscients des caractères et des qualités uniques de chaque OCS et devraient être guidés par les mandats, les priorités, les structures et les pratiques opérationnelles de leurs ministères respectifs.

I. Un cadre de référence bien défini

Les OCS ministériels efficaces sont pourvus d'un cadre de référence bien défini qui établit clairement les mandats, les responsabilités et les priorités.

Les OCS ont pour mandat de :

- Fournir des conseils sur :
 - S l'orientation stratégique et les priorités des activités ministérielles en S-T;
 - S l'alignement, la pertinence et le caractère adéquat des mandats et des missions ministériels;
 - S les questions stratégiques, les priorités et les politiques générales, du point de vue des S-T; et
 - S les enjeux urgents en matière de S-T auxquelles font face les MOVS.
- Cerner les possibilités et les défis émergents, élaborer des réponses possibles et participer aux exercices de prévision et de planification à long terme.

- Rendre compte au ministre ou au sous-ministre.

Opérations

- Les OCS se réunissent au moins deux fois par an. Les groupes de travail ou les sous-comités peuvent se réunir plus souvent.
- Les OCS établissent des sous-comités, des équipes spéciales et des groupes de travail, et effectuent des consultations, selon les besoins. Les sous-comités, les équipes spéciales et les groupes de travail sont présidés par un membre de l'OCS. Les personnes qui ne sont pas membres des OCS peuvent participer à ces organes, comme il convient.
- Les OCS commandent des études externes et invitent des experts à donner des présentations pour appuyer les délibérations, au besoin.
- Les ordres du jour des réunions et les plans de travail établissent un équilibre entre les questions stratégiques à long terme et les enjeux urgents à court terme.

Soutien

- Les MOVS veillent à ce que les OCS disposent de ressources financières et humaines suffisantes pour aider ces derniers à s'acquitter de leurs mandats et à remplir leurs rôles.
- Les MOVS, par l'entremise des secrétariats, veillent à ce que les OCS reçoivent les breffages, les données et les analyses nécessaires pour appuyer leurs délibérations. Cela comprend les rapports annuels ministériels, les documents de stratégie, les rapports de rendement, les organigrammes et les autres documents pertinents. Les OCS rencontrent leurs gestionnaires scientifiques ministériels et participent aux voyages d'information des principales installations de S-T.
- Les secrétariats offrent un soutien administratif et logistique pour les réunions et le travail continu des OCS et de leurs groupes de travail.
- Les secrétariats dressent le procès-verbal des réunions des OCS et les distribuent aux membres pour fins d'approbation. Les procès-verbaux sont fournis aux hauts fonctionnaires ministériels à titre d'information.

II. Des conseils d'experts externes et indépendants

Les OCS efficaces sont composés d'individus provenant de l'extérieur du gouvernement et capables de fournir des conseils d'experts indépendants. La base pour la sélection constitue l'expertise dans les domaines pertinents au mandat des ministères respectifs et la capacité de consacrer le temps et l'effort requis pour exécuter les responsabilités des membres des OCS.

- Les membres représentant les domaines d'expertise pertinents sont nommés de l'extérieur du gouvernement d'après leur mérite personnel et leur expérience. Les membres représentent aussi

une diversité de perspectives. Les facteurs relatifs à l'équilibre (p. ex. affiliation sectorielle, sexe, langue, représentation régionale, âge) sont pris en considération uniquement après avoir établi les qualifications des individus.

- Les présidents des OCS nomment les membres à la suite de consultations avec les membres des OCS, les agents ministériels et les autres intervenants. La décision relative à la sélection finale et à la nomination est prise par le ministre ou le sous-ministre.
- Le nombre des OCS est limité à ce qui est requis, avec une attention raisonnable à la gamme d'expertise nécessaire.¹
- Il existe une période maximale de service et une rotation structurée des membres pour assurer un mélange approprié d'expérience et de perspectives.
- Les agents ministériels ne sont pas habituellement membres des OCS. Toutefois, le président peut les inviter à participer aux délibérations.

Les membres des OCS sont engagés à :

- Servir pour la durée de leur nomination et s'acquitter des responsabilités et des fonctions requises, y compris une participation régulière aux réunions.
- Contribuer activement aux délibérations et aux recommandations des OCS, suivre les codes de conduite régissant l'adhésion des OCS et exécuter leurs responsabilités conformément au cadre de référence de l'OCS.

Ce que les membres reçoivent en retour :

- Une occasion de contribuer à des enjeux stimulants qui nécessitent des conseils stratégiques.
- Des renseignements pertinents, des analyses et le soutien requis pour traiter les enjeux pris en considération par l'OCS.
- Une rétroaction de la part du ministre ou du sous-ministre sur la façon dont leurs conseils ont été pris en considération.
- Le remboursement des frais de déplacement, de logement et les frais accessoires relatifs à l'adhésion aux OCS.

III. Un leadership solide

¹ Nouvelle-Zélande, Ministry of Research, Science and Technology, *Independent Science Panels: A handbook of guidelines for their establishment and operations*, septembre 1998.

Le leadership provient du président de l'OCS, du ministre, du sous-ministre et des sous-ministres adjoints appropriés. Ils travaillent ensemble pour assurer que l'OCS est adéquatement mandaté et qu'il remplit des rôles utiles pour les MOVS.

Le rôle des ministres et des sous-ministres consiste à :

- Approuver le cadre de référence de l'OCS.
- Prendre la décision relative à la sélection finale et à la nomination des membres et du président de l'OCS.
- Veiller à ce que l'OCS dispose des ressources nécessaires pour s'acquitter de son mandat.
- Se réunir régulièrement avec les membres de l'OCS.
- Faciliter les interactions entre les OCS et les gestionnaires scientifiques ministériels et les conseillers de politique.
- Recevoir tous les rapports et recommandations des OCS.
- Fournir une rétroaction par rapport aux conseils des OCS et prendre des décisions à cet égard.

Les présidents des OCS :

- Sont nommés par le ministre ou le sous-ministre parmi les membres existants des OCS, si possible.
- Ont une connaissance solide du ministère, de ses priorités, défis et possibilités.
- Jouissent du respect et de la confiance des hauts fonctionnaires ministériels et des membres des OCS, et ont la capacité de favoriser et d'utiliser les diverses compétences et aptitudes des autres membres.
- Assurent que les points de vue de tous les membres sont pris en considération dans la préparation des rapports.
- Élaborent les ordres du jour des réunions en consultation avec les membres des OCS et les hauts fonctionnaires ministériels.
- Agissent à titre de liaison entre les OCS et les niveaux supérieurs des MOVS.

IV. Transparence

Les MOVS s'efforcent de maximiser la transparence de leurs OCS à l'intérieur des limites relatives à la diffusion de l'information. La transparence contribue à une sensibilisation accrue des

intervenants et du public à l'égard des efforts des MOVS visant à encourager les perspectives et les conseils diversifiés sur les activités ministérielles en S-T.

- Les MOVS fournissent des directives aux OCS sur les questions relatives à la confidentialité et aux relations avec les médias.
- Les MOVS diffusent au public les renseignements relatifs au cadre de référence et à la composition des OCS et, le cas échéant, diffusent les rapports des OCS.
- Les MOVS distribuent le cadre de référence des OCS, les procès-verbaux des réunions et les rapports au sein du ministère.
- Les recommandations faites par un OCS sont confidentielles, sauf si leur diffusion publique est approuvée par le ministre ou le sous-ministre.

V. Reddition de compte

Les OCS offrent des conseils indépendants et externes pour aider les ministères à assurer la qualité et la pertinence de leurs activités de S-T. Afin de tirer parti de ces conseils, les MOVS ont recours à plusieurs mécanismes pour assurer que les conseils et les recommandations des OCS sont reçus et concrétisés en temps opportun. En retour, les OCS efficaces veillent à ce que les rapports et les conseils reflètent un débat actif et qu'ils soient soumis en temps opportun.

- Les OCS fournissent des conseils concis et opportuns.
- Les MOVS favorisent un dialogue régulier entre les OCS et les secteurs ministériels responsables de l'exécution des S-T et de l'élaboration des politiques.
- Les MOVS fournissent des rapports écrits sur la façon dont les conseils des OCS ont été pris en considération et utilisés au sein des ministères respectifs.
- Les MOVS commandent des évaluations externes des OCS.
- Les MOVS établissent des codes de conduite et des lignes directrices sur les conflits d'intérêts pour les OCS. Ces lignes directrices énoncent les responsabilités des membres des OCS d'après les valeurs de la fonction publique.

VI. Liaisons

Les MOVS sont souvent aux prises avec des questions similaires qui profitent d'une collaboration ouverte entre les OCS. Les liaisons continues entre les OCS peuvent contribuer à l'identification des questions horizontales en matière de S-T qui revêtent un intérêt stratégique et diminuer le dédoublement des efforts qui peut parfois survenir. Les liaisons sont améliorées par les mesures suivantes :

- Les ministres nomment un représentant de l'OCS au sein du CEST.
- Les MOVS distribuent le cadre de référence des OCS, leurs plans de travail et la liste des membres à tous les membres des OCS et du CEST.
- Le CEST convoque une réunion annuelle entre les présidents des OCS et les membres du CEST afin de discuter des questions horizontales émergentes.

DÉFIS

Dans une ère caractérisée par des changements rapides sur le plan social, économique et technologique, les progrès en matière de S-T influencent et enrichissent la vie des Canadiens. Les S-T sont devenues de plus en plus essentielles pour une prise de décision judicieuse par les particuliers, l'industrie et les gouvernements. Au sein du gouvernement, les S-T sous-tendent la capacité du gouvernement de s'acquitter de ses rôles et responsabilités. À ce titre, les S-T représentent un élément important dans la prise de décision publique. Les sciences et la technologie favorisent également l'établissement et la gestion de normes et de règlements; les exigences du public en matière de santé, de sécurité, d'environnement et de défense; et un développement économique et social.

Outre les conseils internes fournis par les responsables de l'élaboration des politiques et les scientifiques, les ministres et leurs ministères se fient aux conseils consultatifs d'experts externes. Ces conseils procurent aux MOVS une source importante et indépendante de conseils crédibles sur la conduite et la gestion des activités fédérales en S-T. À mesure que les ministères font face à des demandes accrues d'une utilisation efficace des S-T à l'appui d'une variété de fonctions et de responsabilités, les OCS risquent de jouer un rôle d'autant plus essentiel. Toutefois, les MOVS sont aux prises avec des défis évidents pour ce qui est d'utiliser les conseils des OCS de façon avantageuse.

Les MOVS doivent donc continuer d'attirer les individus aptes à fournir des conseils d'experts indépendants et opportuns sur les enjeux en matière de S-T. Cependant, la prestation de conseils judicieux nécessite de plus en plus des bénévoles dotés d'une expérience et d'une expertise nécessaires. Dans le cadre de leur engagement à servir, les bénévoles recherchent une occasion de contribuer au mieux-être économique et social de leur pays. Afin de tirer pleinement parti de cette ressource riche, les MOVS doivent conférer aux OCS un travail stimulant et valable et faire preuve d'un engagement à prendre en considération et à mettre en oeuvre les conseils des OCS. Les ministères doivent, au moins, fournir une rétroaction formelle et informelle sur la façon dont ils ont pris en considération les conseils et, le cas échéant, sur les mesures qui ont été prises en réponse aux recommandations des OCS.

LA VOIE DE L'AVENIR

Au fur et à mesure qu'augmente le nombre d'enjeux en matière de politiques ayant une dimension scientifique et technologique, le besoin s'accroît pour des conseils à grande échelle sur les S-T à l'intention des ministères. Non seulement les OCS apportent-ils des connaissances et une expertise pertinentes aux enjeux en matière de S-T, mais ils offrent également aux ministères une source de conseils sur les questions générales en matière de politiques selon la perspective des S-T. Leurs conseils garantissent que les diverses perspectives du secteur privé et du milieu universitaire sont prises en considération dans l'exécution des nombreux rôles du gouvernement.²

D'après notre examen, il ressort clairement que les OCS sont valorisés par les MOVS en raison du haut calibre, de la pertinence et du caractère honnête des conseils qu'ils offrent. Nous croyons fermement que les ministres et les MOVS disposent d'une ressource riche à leur portée et d'une occasion unique de solliciter et d'obtenir des conseils d'experts en temps opportuns sur des questions importantes relatives aux S-T. À ce titre, nous demandons aux ministres et aux MOVS d'utiliser les conseils des OCS à leur avantage. Nous encourageons les ministres et les MOVS à se servir du présent modèle pour compléter les pratiques fructueuses en place et pour appuyer la création de nouveaux OCS, au besoin. Nous estimons que le modèle constitue un outil précieux, apte à favoriser des relations plus ouvertes, dynamiques et productives entre les MOVS et les OCS.

² Dans le rapport du CEST, *Vers l'excellence en sciences et en technologie (VEST)*, nous avons identifié les quatre rôles suivants des S-T gouvernementales : soutenir la prise de décisions, l'élaboration des politiques et la réglementation; élaborer et gérer les normes; répondre aux besoins du public en matière de santé, de sécurité, d'environnement et/ou de défense; et faciliter le développement économique et social.

ANNEXE 1.1 - RAPPORT SOMMAIRE DE LA PHASE I

Examen du CEST des mandats et des paramètres opérationnels des organes consultatifs scientifiques ministériels

Résumé descriptif

Dans le cadre de la première phase de notre étude, le Secrétariat du CEST a recueilli des renseignements sur les mandats et les paramètres opérationnels de 13 organes consultatifs scientifiques externes (Tableau 1), y compris les conseils d'administration et les conseils de direction, s'il y a lieu, qui fournissent des avis aux ministères et aux organismes à vocation scientifique. Le Secrétariat du CEST a interviewé 19 individus associés aux secrétariats des OCS. Ces individus ont également fourni des renseignements sur le cadre de référence, les lignes directrices opérationnelles et les autres documents. Cette Phase a été menée en avril et en mai 2000.

RÉSULTATS

Les pages suivantes présentent un aperçu descriptif des résultats. Il mérite de souligner que nous n'avons interrogé aucun membre des OCS. Tous les renseignements, y compris l'information sur l'incidence des OCS, ont été fournis par les agents des secrétariats. Ces derniers ont eu l'occasion d'apporter des correctifs à toute erreur factuelle ou à toute omission dans les sommaires. Toute l'information était considérée comme étant précise au moment de l'étude.

Tableau 1 : Organes consultatifs scientifiques
Agriculture et Agroalimentaire Canada – Comité consultatif de la Direction générale de la recherche (AAC-CCDGR)
Centre de recherches sur les communications - Conseil d'administration (CRC)
Conseil consultatif des sciences et de la technologie du Premier ministre (CCST)
Conseil de recherches en sciences humaines – Conseil de direction (CRSH)
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie – Conseil de direction (CRSNG)
Conseil national de recherches Canada – Conseil de direction (CNRC)
Environnement Canada – Conseil consultatif des sciences et de la technologie (EC-CCST)
Instituts canadiens de recherche en santé – Conseil de direction (ICRS)
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien – Conseil d'administration de la Commission canadienne des affaires polaires (CCAP)
Ministère de la Défense nationale – Conseil consultatif sur les sciences appliquées à la défense (MDN-CCSAD)
Ministère des Pêches et Océans – Conseil consultatif scientifique (MPO-CCS)
Ressources naturelles Canada – Conseil consultatif des S-T du ministre (RNC-CCSTM)
Santé Canada – Conseil consultatif des sciences (SC-CCS)

Mandats

Comme on peut s'y attendre, il existe une différence fondamentale dans le mandat entre les OCS qui agissent à titre de « conseils de direction » et ceux qui sont strictement de nature « consultative ». Les conseils de direction ont un pouvoir de prise de décisions. Voici les OCS qui fonctionnent à titre de conseils de direction :

- le Conseil d'administration de la Commission canadienne des affaires polaires;
- le Conseil des Instituts canadiens de recherche en santé;
- le Conseil de direction du Conseil national de recherches Canada;
- le Conseil de direction du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie; et
- le Conseil de direction du Conseil de recherches en sciences humaines.

Les autres OCS fonctionnent à titre de conseils consultatifs. La plupart ont le mandat de fournir des avis stratégiques à grande échelle sur des questions en matière de S-T auxquelles font face leurs ministères, mais il existe un certain nombre de différences sur le plan des fonctions supplémentaires. Bien que certains OCS de nature consultative fournissent des avis sur la pertinence des activités de S-T de leur ministère, la plupart ne participent pas à l'évaluation des opérations internes en matière de S-T. Parmi les exceptions, mentionnons le Conseil du CRC qui peut solliciter des examens par les pairs et des évaluations de programmes, ainsi que le CCST d'EC qui examinera les résultats des évaluations de programmes externes. Le CCS du MPO et le CCSTM de RNCAN aident à identifier et à raffiner les priorités scientifiques de leurs ministères, sans pour autant évaluer les opérations scientifiques internes de leurs ministères respectifs.

Reddition de compte

Comme le montre le Tableau 2, les OCS relèvent de divers niveaux au sein des ministères du gouvernement, depuis les ministères jusqu'aux sous-ministres et aux sous-ministres adjoints. Les conseils de direction relèvent du Parlement par l'intermédiaire d'un ministre — le CCAP par l'intermédiaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, alors que le CNRC, le CRSNG et le CRSH par l'intermédiaire du ministre de l'Industrie. Dans de nombreux cas, la personne ou l'organe à qui l'OCS rend compte officiellement n'est pas toujours la personne avec qui l'OCS interagit principalement, en pratique.

Conseil consultatif scientifique	Relève du :	En pratique, interagit directement avec :
AAC-CCDGR	Sous-ministre adjoint	Sous-ministre adjoint
CCST du Premier ministre	Premier ministre	Comité du Cabinet sur l'union économique
Conseil du CNRC	Parlement	Président
Conseil du CRSNG	Parlement	Président
Conseil du CRSH	Parlement	Président
Conseil du CRC	Ministre	Président
Conseil des ICRS	Parlement	Président
Commission des affaires polaires	Parlement	Sous-ministre adjoint
MDN-CCSAD	SM et chef d'état-major de la Défense	Directeur général, Planification stratégique
EC-CCST	Sous-ministre	Sous-ministre
MPO-CCS	Sous-ministre adjoint	Sous-ministre adjoint
RNCan-CCSTM	Ministre	Ministre
SC-CCS	Ministre	Sous-ministre adjoint

Présidents

Les conseils subventionnaires et le CNRC sont tous présidés par le président de l'organisme, qui est un fonctionnaire fédéral. La Commission des affaires polaires et la plupart des conseils consultatifs sont présidés par les membres de l'extérieur du gouvernement. Dans le cas du CCST, le ministre de l'Industrie sert de président, alors que le secrétaire d'État aux Sciences, à la Recherche et au Développement sert de vice-président, mais un membre externe agit à titre de président adjoint et, en pratique, s'occupe de la gestion du Conseil. La plupart des OCS nomment également un vice-président (ou l'équivalent) qui est soit un membre externe, soit un fonctionnaire du gouvernement (voir Tableau 3).

Conseil consultatif scientifique	Président	Autre
AAC-CCDGR	Externe	Coprésident (SMA), Vice-président (externe)
CCST du Premier ministre	Ministre	Vice-président (secrétaire d'État); président adjoint (externe)
Conseil du CNRC	Président	S/O
Conseil du CRSNG	Président	Vice-président (externe)
Conseil du CRSH	Président	Vice-président (externe)
Conseil du CRC	Externe	Aucun
Conseil des ICRS	Président	Vice-président (externe)
Commission des affaires polaires	Externe	Vice-président (externe)
MDN-CCSAD	Externe	Vice-président (externe)
EC-CCST	Externe	Aucun
MPO-CCS	Externe	Possibilité d'un poste de coprésident
RNCan-CCSTM	Externe	Vice-président (externe)
SC-CCS	Externe	Président conseillé par le SMA

Membres

S'il vous plait, notez que cette information était à jour en date du mois de mai 2000

Comme l'indique le Tableau 4, le nombre de personnes au service d'un OCS varie entre 12 et 25. Dans certains cas, ces chiffres comprennent les membres d'office. Dans tous les cas, les membres remplissent un mandat d'une durée maximale de trois ans. Toutefois, il existe une variation selon que les mandats sont renouvelables ou que les nominations comportent un calendrier établi (p. ex., mandats par roulement) pour fournir une rotation structurée aux membres. Par exemple, un tiers des membres du Conseil consultatif scientifique du MPO sont remplacés annuellement.

Tableau 4 : Membres				
Conseil consultatif scientifique	Membres	Mandat (nbre d'années)	Renouvelable	Rotation structurée
AAC-CCDGR	jusqu'à 12	3	jusqu'à 5 ans	non
CCST du Premier ministre	14	3	une fois	1/6
Conseil du CNRC	jusqu'à 22	3	une fois	non
Conseil du CRSNG	jusqu'à 25	3	une fois	oui*
Conseil du CRSH	jusqu'à 22	3	une fois	non
Conseil du CRC	jusqu'à 22	3	oui	non
Conseil des ICRS	environ 21	3	une fois	1/3
Commission des affaires polaires	jusqu'à 12	3	une fois	non
MDN-CCSAD	jusqu'à 25	3	une fois	oui*
EC-CCST	jusqu'à 14	3	non	1/3
MPO-CCS	jusqu'à 15	3	non	1/3
RNCan-CCSTM	au moins 10	3	oui	non
SC-CCS	jusqu'à 22	3	non	non

* Dans ces OCS, une rotation structurée est en place, mais n'implique pas une fraction spécifique des membres des OCS.

Opérations

Comme le montre le Tableau 5, le nombre de réunions tenues annuellement varie de 2 à 5; la plupart des OCS se rencontrent au moins 3 fois par année. Le CCDGR d'AAC se rencontre en personne seulement une fois par an et une fois par téléconférence. La plupart des réunions des OCS durent entre un et deux jours.

Dans quelques OCS, la grande partie du travail des conseils est effectué lors des réunions. Dans la plupart des cas, les membres sont impliqués dans des activités externes aux réunions, notamment :

- des travaux dans les comités exécutifs, les comités permanents ou les autres sous-comités;
- un examen en profondeur des questions dans le cadre des groupes d'étude, des groupes d'experts ou par la commande d'études;
- une participation aux consultations publiques, aux conférences et aux ateliers.

Quelques OCS ont le pouvoir de commander des études directement, mais la plupart peuvent demander que les études soient menées ou commandées par leurs secrétariats.

Les résultats des OCS varient considérablement. Les conseils de direction des ICRS, du CRSH, du CRSNG et du CNRC prennent des décisions relatives à l'orientation stratégique de ces organismes. Les

autres OSC fournissent généralement des rapports de comité qui formulent des recommandations sur divers sujets, allant des questions stratégiques particulières (p. ex., ressources humaines, communication scientifique, liaisons/partenariats, etc.) jusqu'aux priorités et orientations stratégiques ministérielles en matière de recherche. Les OCS assurent une perspective externe sur les défis et les possibilités en matière de S-T auxquels font face les ministères et examinent leur efficacité à répondre à ces défis et possibilités. Par ailleurs, les OCS examinent et interrogent les orientations de recherche proposées et donnent des avis à cet égard. Cet encadrement est, en grande partie, offerte durant les réunions et il est documenté dans les procès-verbaux ou les lettres à l'intention des agents de qui relèvent les OCS.

Conseil consultatif scientifique	Réunions	Durée (jours)	Autres activités
AAC-CCDGR	1 + 1	1.5	rare
CCST du Premier ministre	5	1	groupes d'experts, études
Conseil du CNRC	3	2	comités
Conseil du CRSNG	3	1.5	comités, études, consultations
Conseil du CRSH	3	2	comités, études, consultations
Conseil des ICRS	3	1-2	comités, études, consultations
Conseil du CRC	3	1	groupes d'étude
Commission des affaires polaires	4	1-4	études, conférences, ateliers
MDN-CCSAD	2	S/O	groupes d'étude
EC-CCST	3-4	1-2	groupes d'étude
MPO-CCS	3-4	2	groupes d'étude
RNCan-CCSTM	2	1.5	comités, études
SC-CCS	4	2	rare

La nature et l'étendue de la participation ministérielle au fonctionnement des OCS varient de façon considérable. Dans la plupart des OCS, les agents du gouvernement sont des membres titulaires. Par exemple, le Conseil du CRC, et le Conseil du CRSH comprennent des membres issus d'autres ministères du gouvernement. Dans d'autres OCS, les agents du gouvernement peuvent servir de membres d'office. Dans la plupart des cas, les agents et le personnel du gouvernement peuvent être invités à faire des présentations. La mesure à laquelle les employés ministériels non membres peuvent « s'asseoir à la table » et participer aux délibérations varie. À titre d'exemples, dans le CCST, les conseils de direction et l'OCS de Santé Canada, on s'attend à ce que le personnel participant réponde aux questions, sans pour autant participer autrement. L'OCS du MPE et le CCDGR d'AAC fonctionnent de façon plus informelle et le personnel ministériel y participe plus activement.

Tel qu'il est décrit dans les sommaires individuels, il existe aussi une variation considérable dans les procédures des OCS en ce qui concerne :

- l'établissement d'un consensus et le règlement des opinions dissidentes,
- la confidentialité des recommandations,
- la communication avec les médias, et
- la déclaration des conflits d'intérêts potentiels.

La plupart des OCS cherchent à atteindre un consensus sur les recommandations, mais ils n'en sont pas obligés. Les cinq conseils de direction et l'OCS de SC procéderont à un vote, si cela s'avère nécessaire, avec la majorité simple qui votera une motion (sauf dans l'OCS de SC qui exige une majorité de 75 p. 100). Les opinions dissidentes sont généralement saisies dans les procès-verbaux ou d'une toute autre manière. Le CCST d'EC évite de formuler des recommandations lorsqu'il existe des opinions dissidentes.

Bien que des accords de confidentialité officiels soient rares, les délibérations et les recommandations de la plupart des OCS sont confidentielles (ou, du moins, elles ne sont pas activement rendues publiques). Parmi les exceptions, on compte l'OCS de SC qui publie ses comptes-rendus sur le site Web public du ministère, ainsi que le CCST d'EC qui rend ses rapports publics.

Les lignes directrices régissant la communication avec les médias représentent une exception plutôt que la norme. Dans certains cas, les membres peuvent parler au nom de leur OCS si ce dernier a pris une position relativement à une question; toutefois, dans la plupart des cas, les membres parlent à titre personnel au moment de communiquer avec les médias ou dirigent les questions des médias au ministère ou au président.

La plupart des OCS disposent de politiques et procédures relatives au conflit d'intérêts, ou sont en cours de les mettre en oeuvre. Le CRC, le CCSAD du MDN, le CCSTM de RNCAN et le CCST n'exigent pas de déclarations écrites des conflits d'intérêts potentiels.

Soutien et rémunération

Tous les OCS sont soutenus par un secrétariat. Les chiffres des équivalents temps plein (ETP) indiqués au Tableau 6 doivent être considérés comme des estimations approximatives. Toutefois, on peut dire, sans aucun doute, que le niveau d'activité à l'appui de l'OCS varie d'une personne qui fournit un soutien à temps partiel jusqu'à de nombreux individus qui fournissent un soutien à temps plein. Les montants budgétaires sont approximatifs et concernent les dépenses directes; ils ne comprennent pas les salaires des employés fédéraux, ni les dépenses générales, sauf là où c'est indiqué.

Dans la plupart des OCS, les membres servent sans rémunération, mais sont remboursés pour les dépenses associées à leur participation. De plus, dans trois OCS, les individus qui remplissent des postes exécutifs reçoivent une rémunération. La compensation des membres est une option en vertu de la loi des ICRS.

Tableau 6 : Soutien et rémunération			
Conseil consultatif scientifique	ETP	Budget	Rémunération
AAC-CCDGR	0.2	15 000 \$	Dépenses
CCST du Premier ministre	7	1 000 000 \$	Président adjoint; Dépenses
Conseil du CNRC	0.5	70 000 \$	Dépenses
Conseil du CRSNG	1.5	106 000 \$	Dépenses
Conseil du CRSH	3	111 000\$	Dépenses
Conseil des ICERS	2	130 000 \$	À être déterminée
Conseil du CRC	0.25	petit	Non
Commission des affaires polaires	6	300 000 \$	Dépenses
MDN-CCSAD	S/O	200 000 \$	Président; Vice-président; Dépenses
EC-CCST	1	159 000 \$	Dépenses
MPO-CCS	0.3	50 000 \$	Président; Dépenses
RNCan-CCSTM	0.25	25 000 \$	Dépenses
SC-CCS	3	1,5 million de dollars (incl. salaires)	Dépenses

Incidence

Le CCST d'EC est le seul OCS qui a récemment fait l'objet d'une évaluation officielle du rendement. Voici quelques-unes des recommandations issues de cette évaluation :

- le ministère doit reconfirmer qu'un des rôles essentiels du Conseil est de fournir un examen externe de la pertinence du programme de R-D du ministère;
- le conseil doit disposer d'un Groupe de travail permanent sur les priorités en matière de R-D;
- environ un tiers des membres du Conseil doivent faire l'objet d'une rotation chaque année.

Les évaluations du CCS du MPO et du CCSTM du RNCan sont susceptibles d'avoir lieu dans un avenir prochain.

On a demandé aux représentants des secrétariats des OCS de fournir leurs observations sur l'incidence de leur conseil consultatif. Manifestement, les conseils de direction ont une incidence directe sur le fonctionnement de la CCAP, du CNRC et des conseils subventionnaires. Les secrétariats de certains des conseils consultatifs ont également été en mesure de souligner des domaines dans lesquels les recommandations des OCS donnent lieu à des mesures concrètes au sein du ministère. Voici quelques exemples :

- Création d'un cadre de communication scientifique pour Environnement Canada;
- Création du Bureau de la consommation et du Bureau du scientifique principal à Santé Canada;
- et,
- Élaboration d'un programme éducatif de sensibilisation à la « science polaire » à la Commission canadienne des affaires polaires qui vise les étudiants du secondaire et les enfants.

ANNEXE 1.2 - LISTE DES PERSONNES INTERROGÉES

Personnes interrogées

(Toutes les entrevues ont été effectuées en avril et en mai 2000)

Agriculture et Agroalimentaire Canada -- Comité consultatif de la Direction générale de la recherche

Bruce Mitchell, directeur général, Planification et coordination de la recherche

Nicole Charest, analyste principale en matière de politiques

Instituts canadiens de recherche en santé

Carol Anne Esnard, secrétaire du Conseil

Conseil d'administration du Centre de recherches sur les communications

Judy Boulay, secrétaire du Conseil

Environnement Canada -- Conseil consultatif des sciences et de la technologie

Phil Enros, conseiller principal en matière de politiques de S-T

Marnie McCall, conseiller en matière de politiques de S-T

Nadia Sakeley, secrétaire en S-T

Pêches et Océans -- Conseil consultatif scientifique

Karen Davison, conseillère en matière de politiques

Affaires indiennes et du Nord canadien -- Commission canadienne des affaires polaires

Stephen Bigras, directeur exécutif

Santé Canada -- Conseil consultatif des sciences

Kata Kitaljevich, conseillère principale du Secrétariat

Suzanne Bassett, agente principale du Secrétariat

Défense nationale -- Conseil consultatif sur les sciences appliquées à la défense

Major Tom Radford, agent du personnel

Ingar Moen, directeur en matière de politiques de S-T

Conseil national de recherches Canada – Conseil de direction

Serge Hamel, secrétaire du Conseil

Ressources naturelles Canada -- Conseil consultatif des sciences et de technologie du ministre

Stéphan Mercure, conseiller en matière de politiques de S-T

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie -- Conseil de direction

Isabelle Blain, secrétaire générale du Conseil

Conseil consultatif des sciences et de la technologie du Premier ministre

Ken Hart, conseiller principal en matière de politiques

Conseil de recherches en sciences humaines -- Conseil de direction

Janet Halliwell, conseillère spéciale du Président

Ruth Marfurt, agente du Secrétariat général

ANNEXE 1.3 - SOMMAIRES DES ORGANES CONSULTATIFS SCIENTIFIQUES À L'ÉTUDE

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) Comité consultatif de la Direction générale de la recherche (CCDRC)

Le CCDRC a été créé en 1988 afin de fournir des avis et des conseils sur les priorités et les programmes en matière de R-D à l'intention de la Direction générale de la recherche d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. À l'exception des Centres de recherche dans la région de l'Atlantique qui partagent un comité consultatif, chaque Centre de recherche d'AAC a également un Comité consultatif de l'industrie qui aborde des questions plus techniques.

Mandat

Le CCDRC met l'accent sur l'établissement de priorités pour les recherches alimentaires et agricoles afin d'appuyer la compétitivité du secteur agroalimentaire; pour ce faire, le CCDRC cerne les besoins de recherche généraux, examine les activités de recherche et recommande une réponse équilibrée aux besoins tant régionaux que nationaux. Plus particulièrement, le CCDRC a le mandat suivant :

1. Formuler des recommandations sur l'élaboration des programmes et des priorités de recherches alimentaires et agricoles.
2. Fournir des avis sur les moyens de favoriser plus efficacement la mise au point, l'application et le transfert de technologies aux groupes clients.
3. Fournir des avis sur les moyens d'accroître l'investissement du secteur privé dans la R-D agroalimentaire.
4. Évaluer les plans d'activités de la Direction générale de la recherche et fournir des avis sur des questions opérationnelles.
5. Fournir des avis sur les orientations stratégiques de recherche et sur les façons d'éviter une concurrence avec les activités existantes dans le secteur privé, les universités et les gouvernements provinciaux.
6. Favoriser une communication entre les chercheurs du secteur public et l'industrie.

En pratique, les éléments 2, 3 et 6 sont les fonctions primaires. Le CCDRC ne participe pas directement à l'évaluation des opérations scientifiques internes d'AAC. Le CCDRC aborde principalement les questions scientifiques, mais il discute également de sujets relatifs aux politiques, au commerce et à la commercialisation. Parmi les récentes questions, mentionnons les suivantes :

- l'investissement dans la recherche;
- le transfert de technologies;
- les pratiques durables et la gestion intégrée des parasites; et
- l'étiquetage des organismes génétiquement modifiés.

Membres

Le CCDRC comprend jusqu'à 10 membres du secteur privé, le sous-ministre adjoint pour la Recherche et deux agents principaux d'AAC, au besoin. Le président du Conseil de recherches agroalimentaire du Canada (CRAC) siège à titre d'un membre d'office. Les nominations sont approuvées par le président et le SMA. Les membres du secteur privé sont sélectionnés selon leurs connaissances du secteur. Ils représentent les négoce agricoles, les entreprises de transformation, les producteurs et les consommateurs. La composition globale reflète les considérations relatives au sexe, à la langue et aux

régions. Les membres remplissent un mandat de trois ans qui peut être prolongé de un à deux, jusqu'à un maximum de cinq ans. Il n'existe aucune rotation structurée des nominations.

Rapport hiérarchique

Le CCDRC relève du SMA à la Recherche, qui sert également à titre de coprésident et qui assiste toujours aux réunions. Une communication informelle avec les membres est commune.

Opérations

Le CCDRC peut créer des sous-comités et peut demander à AAC de mener ou de commander des études, bien que de telles activités soient rares.

Président

Le président est sélectionné en fonction de l'ancienneté et par un consensus des membres. Le président siège pendant trois ans et dirige les réunions avec les avis du SMA. On a récemment créé un poste de vice-président.

Réunions

Le CCDRC se rencontre deux fois par an : pendant 1,5 jour en personne au printemps et pendant deux heures par téléphone en automne. Les réunions du printemps sont animées par un Centre de recherche et comprennent une tournée et des présentations par le personnel du Centre. Le Secrétariat rédige les ordres du jour aux fins d'approbation du président. Les procès-verbaux sont rédigés, approuvés par les membres et distribués à l'interne et à tous les directeurs des Centres.

Rôle des agents ministériels

Au nombre des participants figurent le SMA, les trois directeurs généraux de la recherche, le secrétaire, ainsi que le directeur et la gestion supérieure du Centre qui accueille la réunion. Les réunions sont informelles, mais les agents ont tendance à y participer uniquement sur demande. Un réseautage « en coulisse » fournit des renseignements vitaux au SMA.

Confidentialité/Communication avec les médias

Les recommandations sont confidentielles. Les membres ne parlent pas au nom du CCDRC aux médias.

Reddition de compte

Le CCDRC offre une vaste gamme d'avis. Les recommandations consensuelles ne sont pas requises.

Questions juridiques

Les nouvelles lignes directrices introduites en 1999 abordent l'indemnisation, la responsabilité potentielle et les questions similaires. L'information exclusive n'est pas discutée. Les règles relatives aux conflits d'intérêts sont en voie d'être mises en oeuvre.

Soutien

Le CCDRC est soutenu par un secrétaire (conseiller principal en matière de politiques) et un personnel administratif dans la Division de la politique scientifique et de la planification. L'activité totale se chiffre à environ 0,20 ETP. Le SMA gère un budget de fonctionnement de 15 000 \$. Les dépenses des membres sont remboursées.

Incidence

Un indicateur du succès du CCDRC est l'intérêt croissant des personnes pour en faire partie. Les avis du CCDRC sont bien accueillis par les directeurs des Centres et ont permis aux mesures prises par le ministère un renforcement positif et une confrontation avec la réalité. Au nombre des questions opérationnelles urgentes, on compte la capacité de distribuer l'information aux membres sur une base continue, sans toutefois les écraser.

Le CCDRC « marche bien » car :

- les membres reconnaissent qu'il s'agit d'un conseil consultatif qui fournit un des nombreux apports au SMA;
- les membres n'exercent pas de pressions -- ils siègent à titre d'individus, et non à titre de représentants d'organismes;
- Comme il s'agit d'un organe qui existe depuis une longue date, une confiance s'est installée au fil du temps; et,
- Il offre une « vue sur les besoins des utilisateurs », sans être trop formel ni bureaucratique.

Centre de recherches sur les communications (CRC) Conseil d'administration

Le Conseil d'administration du CRC a été créé en 1992.

Mandat

Le Conseil fournit des avis au ministre de l'Industrie et au sous-ministre sur les orientations stratégiques du CRC, notamment :

- l'efficacité, la pertinence et la qualité des recherches;
- ses plans et priorités de recherche;
- ses stratégies en matière de ressources humaines; et
- les relations publiques, la promotion et la commercialisation des capacités et des atouts du CRC.

Le Conseil peut solliciter des examens par les pairs et des évaluations de programme, et formuler des recommandations au SM. En pratique, le Conseil remplit une fonction consultative générale – il n'exerce aucun pouvoir de contrôle. Le Conseil offre un forum informel pour une discussion entre les représentants du secteur privé, des universités et du gouvernement.

Membres

Le Conseil compte 22 membres, dont 12 à 15 membres externes qui proviennent de l'industrie et du milieu universitaire. Ils sont sélectionnés de façon à établir un équilibre entre les hommes/femmes, les régions et la langue et à représenter les principaux acteurs dans le secteur des communications. Le Conseil comprend également des membres issus des principaux clients gouvernementaux (MDN, ASC, CNRC, IC). Les membres sont nommés par le ministre pour une période maximale de trois ans, renouvelable au besoin. Il se peut qu'on établisse un calendrier de roulement structuré dans un proche avenir. Le SM et le président du CRC sont des membres d'office.

Rapport hiérarchique

En théorie, le Conseil relève du ministre par l'intermédiaire du président. Le Conseil est sensé tenir une réunion annuelle avec le ministre. En pratique, le président reçoit les recommandations délibérées par le Conseil et rend compte des mesures prises.

Opérations

Le Conseil a créé un sous-comité pour élaborer des rapports sur des questions stratégiques.

Président

Le président du Conseil est un membre externe, nommé par le ministre, selon les recommandations du président et du SM. Il siège à l'appréciation du ministre.

Réunions

Le Conseil se rencontre en personne trois fois par année, de façon à coïncider avec le cycle de planification du CRC. Il tient ses réunions à Ottawa, où il est accueilli par un membre. Le Secrétariat prépare des ordres du jour provisoires avec l'apport des membres; les ordres du jour sont ensuite

approuvés par le président. Les procès-verbaux sont rédigés par le Secrétariat, examinés par le président du Conseil et le président et, enfin, approuvés par le Conseil lors de la réunion suivante.

Rôle des agents ministériels

Lorsque le Conseil se rencontre à Ottawa, les membres du Comité de gestion du CRC sont invités à y assister. Les agents peuvent donner des présentations, mais ils ne participent pas aux discussions. Les membres du gouvernement ne dominent pas les discussions du Conseil.

Confidentialité/Communication avec les médias

Les procès-verbaux pertinents à la discussion des résultats de recherche peuvent être publiés pour protéger la propriété intellectuelle. Il n'existe aucune ligne directrice concernant les médias.

Reddition de compte

Les opinions dissidentes ne sont pas notées durant les discussions en table ronde.

Questions juridiques

Le CRC a obtenu l'opinion juridique à l'effet que les membres ne sont responsables, d'aucune manière, des avis qu'ils fournissent. Aucune déclaration n'est faite relativement aux conflits d'intérêts. On rappelle aux membres la nature délicate des points discutés.

Soutien

L'adjointe exécutive du président agit à titre de secrétaire du Conseil. Elle est soutenue par deux membres du personnel, pour une activité totale de 0,25 ETP. Un petit budget finance les dépenses des réunions.

Incidence

Le Conseil a une incidence sur la planification du CRC, bien que le CRC et le Conseil désirent accroître la contribution du Conseil à la prise de décisions. Le CRC attend avec impatience les rapports des sous-comités actuels afin d'obtenir une orientation stratégique.

Le Conseil « fonctionne bien » car il fournit un important forum de réseautage.

Conseil consultatif des sciences et de la technologie (CCST) du Premier ministre

Le Conseil consultatif des sciences et de la technologie a été créé par le Premier ministre en 1996.

Mandat

Le CCST fournit au Premier ministre des conseils éclairés et impartiaux sur l'établissement et l'application de politiques et d'objectifs nationaux dans le contexte de l'économie canadienne. Son mandat consiste à faire le point sur le rendement du pays en matière de sciences et de technologie, à reconnaître les futurs dossiers chauds et à donner des conseils en prévision de l'avenir.

De façon plus précise, le rôle du CCST consiste à :

- donner des conseils sur la transition vers l'économie fondée sur le savoir et aider à déterminer les ajustements nécessaires;
- donner des conseils sur la façon d'augmenter, au Canada, le nombre de personnes ayant les compétences nécessaires pour réussir dans une économie fondée sur le savoir;
- donner des conseils sur une collaboration éventuelle entre le gouvernement et l'industrie pour incorporer la nouvelle technologie aux produits, aux processus et aux services offerts sur le marché;
- donner des conseils sur les sciences et la technologie directement au Comité du Cabinet chargé de l'union économique (CCUE); et
- répondre aux questions du Premier ministre ou exécuter des tâches à sa demande.

Le CCST établit son plan de travail en consultation avec le CCUE. Parmi les récentes questions, mentionnons les suivantes :

- la commercialisation des résultats de la recherche universitaire;
- les compétences; et,
- le rôle du Canada dans les activités internationales de S-T.

Membres

Le CCST est composé de douze Canadiens éminents, le ministre de l'Industrie (président), et le secrétaire d'État aux Sciences, à la Recherche et au Développement (vice-président). Un membre externe agit à titre de président adjoint. Les membres sont nommés par le Premier ministre et ils agissent à sa discrétion. La composition du Conseil tient compte d'une vaste gamme d'expérience et de distribution selon le secteur, la région géographique, le sexe et la langue.

Le CCST passera à l'utilisation d'un calendrier de nomination, qui assure un mandat de trois ans, renouvelable une fois, et qui fait un roulement de deux membres par année.

Rapport hiérarchique

Le CCST relève du Premier ministre par l'intermédiaire du CCUE. Il rencontre le CCUE deux fois par année, ce qui constitue une situation unique dans le contexte parlementaire.

Opérations

Le CCST peut créer des groupes d'experts qui peuvent inclure des membres. Le Conseil peut également commander des études et consulter le public; à ce jour, la consultation publique n'a pas été réalisée directement.

Président

En pratique, le président adjoint dirige la plupart des réunions.

Réunions

Le CCST se rencontre au besoin, mais la coutume a été cinq fois par année, y compris deux réunions avec le CCEU. Les réunions se font en personne, mais les membres peuvent y participer par téléconférence dans certains cas exceptionnels. L'emplacement des réunions varie. De façon générale, elles ont une durée d'un jour, mais récemment un effort a été déployé pour les rationaliser. Le président adjoint et le Secrétariat élaborent l'ordre du jour en consultation avec le Conseil. Un compte rendu des décisions (avec des commentaires) et une liste des mesures de suivi sont préparés et distribués aux membres, mais ils ne sont pas rendus publics.

Rôle des agents ministériels

Le ministre et le secrétaire de l'État sont membres du Conseil. Le sous-ministre de l'Industrie agit à titre de secrétaire du Conseil et participe pleinement aux réunions. Le Secrétariat donne des présentations et répond aux questions.

Confidentialité/Communication avec les médias

Les avis offerts au Cabinet sont confidentiels et les recommandations sont gardées secrètes. Les membres peuvent parler aux médias au nom du Conseil, si ce dernier a pris une position relativement à une question et dans les limites du serment de discrétion.

Reddition de compte

De façon générale, le CCST cherche à établir un consensus dans ses recommandations. S'il existe de fortes opinions dissidentes, la recommandation sera supprimée ou la dissidence sera notée.

Questions juridiques

Le CCST joue un rôle consultatif, et non décisionnel; les membres ne sont donc pas exposés à une responsabilité. Les membres sont mis au courant des lois pertinentes. Aucun dossier n'est tenu sur les conflits d'intérêts.

Soutien

Le secrétaire du Conseil est soutenu par le Secrétariat du CCST qui comprend un directeur exécutif (EX-02) et cinq à dix membres du personnel selon les questions à l'étude. Le niveau d'activité se chiffre à sept ETP. Le budget annuel s'élève à 1,4 million de dollars (ce chiffre comprend les salaires du personnel) dont 1 million de dollars servent à financer les dépenses de fonctionnement. Un tiers du temps de travail du président adjoint est rémunéré. Les dépenses des membres sont remboursées.

Incidence

S'il vous plait, notez que cette information était à jour en date du mois de mai 2000

Le CPM et le Cabinet sont de plus en plus intéressés par leur interaction avec le CCST et les conseils qu'ils reçoivent de ce dernier. Voici quelques-uns des indicateurs utilisés pour évaluer le succès du Conseil :

- déterminer si le CCST rencontre le Cabinet pour livrer ses recommandations (cette situation s'est déjà réalisée);
- déterminer si le Cabinet prend une décision pour demander un suivi (cette situation s'est réalisée); et,
- déterminer si cela donne lieu à une réponse du gouvernement ou à une décision du Cabinet (cette situation se réalisera bientôt).

Le CCST « fonctionne bien » car :

- il tient des réunions avec le CCUE, et
- il sélectionne avec soin un président adjoint expérimenté et influent.

Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) Conseil de direction

Le Conseil du CRSH a été établi en vertu de la loi du Parlement de 1978, à l'origine de la création du CRSH.

Mandat

Le Conseil assume les fonctions suivantes :

- promouvoir et soutenir la recherche et l'érudition dans le domaine des sciences humaines ; et,
- conseiller le ministre sur les aspects de cette recherche que ce dernier lui demande d'examiner.

Il sert d'un conseil de direction pour le CRSH. À ce titre, il lui incombe principalement d'établir la stratégie et les politiques de niveau élevé pour le CRSH et de répartir les fonds aux vastes gammes de programmes de subventions et de bourses. Il participe de près à la définition des priorités du CRSH et à l'évaluation de ses activités.

Le Conseil fait preuve d'une grande flexibilité dans la définition des questions à examiner. Parmi les récentes questions, mentionnons les suivantes :

- les alliances université/communauté et les initiatives de recherche participative;
- l'initiative canadienne sur les statistiques sociales (conjointement avec Statistique Canada);
- l'intégration des sciences humaines dans les ICRS;
- la stratégie internationale pour les sciences humaines; et,
- les lacunes de connaissances stratégiques – p. ex., repenser la productivité.

Membres

Le Conseil se compose du président du CRSH et d'au plus 21 membres externes nommés par le gouverneur en Conseil. Les présidents du CRSNG et du CRM sont des membres d'office. Les membres externes remplissent un mandat d'une durée de trois ans, qui est renouvelable une fois. Ils sont sélectionnés de façon à représenter le milieu universitaire et à fournir une distribution selon la discipline, la région, la langue et le sexe. Les employés du gouvernement ne sont pas exclus et le sous-ministre de la Santé compte parmi les membres.

Rapport hiérarchique

Le Conseil rend compte annuellement au Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Industrie. Les membres ont un rapport direct et personnel avec le président.

Opérations

Le Conseil est doté d'un Comité exécutif qui comprend le président, le vice-président et au moins six (actuellement huit) membres. Il se rencontre par téléconférence entre les réunions plénières du Conseil. Le Conseil a également plusieurs Comités permanents qui sont chargés de surveiller, entre autres, le travail des comités et des jurys de sélection. Le Conseil est autorisé à commander des études et à consulter le public.

Président

Le président du CRSH agit également à titre de président du Conseil. Le président est une nomination du gouverneur en Conseil. Il remplit un mandat d'une durée de cinq ans, qui est renouvelable. Un vice-président, sélectionné par les membres, siège en l'absence ou en l'incapacité du président.

Réunions

Le Conseil se rencontre en personne trois fois par année; chacune des réunions dure deux jours. Les réunions sont tenues à Ottawa et sont prévues deux ans à l'avance. Les ordres du jour sont prévus par le Secrétariat, en consultation avec le président et la gestion supérieure, et approuvés par le Comité exécutif. Les membres peuvent également fournir leur apport. Les procès-verbaux (avec attribution) sont rédigés, distribués et approuvés par le Conseil et la gestion supérieure.

Rôle des agents ministériels

La gestion supérieure du CRSH participe pleinement aux réunions. Les autres employés peuvent participer et peuvent, sur demande, donner des présentations ou répondre à des questions; cependant, ils ne participent pas généralement aux délibérations. Des séances *à huis clos* sont tenues lors de chaque réunion.

Confidentialité/Communication avec les médias

Une fois que les décisions sont émises, elles sont rendues publiques. Les membres sont encouragés à entretenir des discussions avec les médias à titre personnel. Le Conseil offre des avis confidentiels au ministre.

Reddition de compte

Au chapitre des questions stratégiques, le Conseil tente d'atteindre un consensus. Les grandes décisions sont votées et un vote majoritaire donne effet à la décision. Les opinions dissidentes sont traitées dans les procès-verbaux.

Questions juridiques

À leur nomination, les membres reçoivent un cahier d'information qui décrit les politiques relatives à la responsabilité, à la confidentialité, aux codes d'éthique, etc. Les membres sont tenus de signer un accord de conflit d'intérêts.

Soutien

Le Conseil est soutenu par le conseiller spécial du président et le Secrétariat général qui comprend le gestionnaire du Secrétariat, l'agent du Secrétariat général et un secrétaire. Le niveau du soutien se chiffre à environ 3 ETP. Le budget de fonctionnement annuel du Conseil s'élève à environ 111 000 \$. Les dépenses des membres sont remboursées.

Incidence

Aucune évaluation officielle n'a été menée à ce jour. Parmi les indicateurs informels du succès du Conseil, mentionnons l'image publique du CRSH, et la rétroaction positive reçue par le milieu universitaire et le gouvernement. Au nombre des questions opérationnelles urgentes, on compte les suivantes : équilibrer les discussions c. les présentations lors des réunions, améliorer les opérations des Comités permanents, et utiliser le Web plus efficacement.

Le Conseil « fonctionne bien » car :

- les membres sont très engagés et inscrivent un niveau de participation très élevé; et
- le président assure un leadership solide.

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) Conseil de direction

Le Conseil du CRSNG a été établi en vertu de la Loi du Parlement de 1978, à l'origine de la création du CRSNG.

Mandat

Le Conseil assume les fonctions suivantes :

- promouvoir et soutenir la recherche dans le domaine des sciences naturelles et du génie, à l'exclusion des sciences de la santé; et,
- conseiller le ministre sur les aspects de cette recherche que ce dernier lui demande d'examiner.

Il fonctionne en tant que le conseil de direction du CRSNG. À ce titre, il lui incombe principalement d'établir la stratégie et les politiques de niveau élevé pour le CRSH et de répartir les fonds aux vastes gammes de programmes de subventions et de bourses. Il participe de près à la définition des priorités du CRSH et à l'évaluation de ses activités.

Le Conseil fait preuve d'une grande flexibilité dans la définition des questions à examiner. Parmi les récentes questions, mentionnons les suivantes :

- les nouvelles initiatives en ce qui concerne la promotion des sciences, le bureau d'études et la collaboration internationale;
- la demande pour des gens hautement qualifiés;
- les coûts croissants de la recherche; et
- le renforcement du rôle des universités dans le développement économique et social.

Membres

Le Conseil se compose du président du CRSNG et d'au plus 21 membres externes nommés par le gouverneur en Conseil. Les présidents du CRSNG, du CRSH et du CRM sont des membres associés. Les membres externes remplissent un mandat d'une durée de trois ans, qui est renouvelable une fois. Ils sont sélectionnés de façon à représenter le milieu universitaire; il existe des cibles spécifiques en ce qui concerne le secteur, la discipline, la région, la langue et le sexe. Aucun membre étranger ne fait partie du Conseil, mais le comité consultatif et le comité de sélection du CRSNG choisissent occasionnellement des étrangers.

Rapport hiérarchique

Le Conseil rend compte annuellement au Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Industrie. Le ministre, le secrétaire d'État aux Sciences, à la Recherche et au Développement, ainsi que le sous-ministre d'Industrie Canada sont chacun invités occasionnellement à aborder le Conseil. Le président rencontre ces derniers pour les informer des récents événements du Conseil et, au besoin, informe le Conseil des résultats de ces réunions. Le ministre et le SM reçoivent des exemplaires des documents du Conseil.

Opérations

Le Conseil est doté d'un Comité exécutif qui comprend le président, le vice-président et six membres. Il se rencontre quatre à cinq fois par année, par téléconférence. Le Conseil reçoit des avis de plusieurs Comités permanents qui sont chargés de surveiller, entre autres, le travail des comités et des jurys de sélection. Cette structure permet au Conseil de concentrer ses délibérations sur des questions stratégiques et financières de niveau élevé. Le Conseil est autorisé à commander des études et à consulter le public.

Président

Le président du CRSNG agit également à titre de président du Conseil. Le président est une nomination du gouverneur en Conseil. Il remplit un mandat d'une durée de cinq ans, qui est renouvelable. Un vice-président, sélectionné par les membres, siège en l'absence ou en l'incapacité du président.

Réunions

Le Conseil se rencontre en personne trois fois par année; chacune des réunions dure 1,5 jour. Une des réunions se tient à l'extérieur d'Ottawa. Les réunions sont prévues deux à trois ans à l'avance. À l'occasion, des réunions spéciales peuvent avoir lieu, généralement par téléconférence ou vidéoconférence. Les ordres du jour sont élaborés par le Secrétariat, en consultation avec le président et la gestion supérieure. Les membres fournissent un apport et approuvent l'ordre du jour final. Les procès-verbaux sont rédigés, distribués et approuvés par le Conseil lors de la prochaine réunion. Une fois approuvés, ils sont mis à la disposition du public, sur demande.

Rôle des agents ministériels

Le Comité de gestion du CRSNG (secrétaire général, trois directeurs généraux et trois directeurs) participe pleinement aux réunions. Les autres employés sont invités à donner des présentations, mais ne participent pas généralement aux délibérations. Des séances *à huis clos* sont tenues occasionnellement.

Confidentialité/Communication avec les médias

Le Conseil fournit des avis confidentiels au ministre. Pour les décisions qui relèvent de la compétence du Conseil, lorsque les mesures sont prises, elles sont rendues publiques au moyen de publications, de communiqués de presse et du site Web. La communication avec les médias est traitée par la Division des communications du CRSNG.

Reddition de compte

Le Conseil s'efforce de prendre des décisions par consensus mais, au besoin, un vote majoritaire donne effet à la décision.

Questions juridiques

À leur nomination, les membres sont mis au courant du Code d'éthique du CRSNG et des politiques relatives à la confidentialité, au comportement d'affaires, aux conflits d'intérêts, etc. Les membres sont tenus de divulguer des renseignements sur les conflits d'intérêts potentiels.

Soutien

Le Conseil est soutenu par le secrétaire général du Conseil, qui relève du président. Le niveau de soutien se chiffre à environ 1,5 ETP. Le budget de fonctionnement annuel du Conseil s'élève à 106 000 \$. Les dépenses des membres sont remboursées.

Incidence

Aucune évaluation officielle n'a été menée à ce jour. Parmi les indicateurs informels du succès du Conseil, mentionnons la confiance du milieu universitaire à l'égard du CRSNG, le profil croissant du CRSNG dans le secteur utilisateur des résultats de recherche, et les augmentations budgétaires dont le CRSNG a joui.

Le Conseil « fonctionne bien » car :

- le taux de participation aux réunions est élevé et les membres sont très engagés; et,
- la composition du Conseil reflète des perspectives multiples (personnes âgées/jeunes, universités/secteurs utilisateurs, etc.).

Conseil national de recherches Canada (CNRC) Conseil de direction

Le CNRC a été créé en 1916, conformément à une loi du Parlement. Pour la distinguer de la fonction opérationnelle du CNRC, le conseil de direction est désigné ci-après par le terme « Conseil ».

Mandat

Considéré comme le Conseil d'administration du CNRC, le Conseil sert d'un conseil de rétroaction, d'un organe consultatif, d'un organe décisionnel et d'une fonction d'interrogation. À ce titre, le Conseil :

- fournit une orientation stratégique au CNRC;
- prend des décisions sur les grandes questions relatives aux politiques et à la répartition des ressources; et,
- évalue les initiatives proposées et les résultats de toutes les activités du CNRC afin de déterminer si les objectifs généraux du CNRC sont réalisés.

Le président, en consultation avec les membres, définit les questions à être examinées. Le Conseil et ses comités jouent un vaste rôle (peut-être 50 p. 100 du temps) dans l'évaluation des activités menées par les Instituts du CNRC. De plus en plus, le Conseil joue également un rôle de défenseur pour promouvoir la capacité interne en matière de S-T du CNRC et les activités gouvernementales de S-T en général.

Membres

Le Conseil se compose du président et d'au plus 21 membres nommés par le Cabinet à la recommandation du président. Les membres comprennent des cadres supérieurs dotés d'une expérience en S-T, mais aussi, de plus en plus, des généralistes pour représenter davantage les divers secteurs et le Canada en général. Il existe des cibles spécifiques relatives aux considérations des secteurs, des régions, du sexe et de la langue. Le sous-ministre de l'Industrie peut être désigné comme membre d'office et le président du CRSNG est considéré comme un « invité ». Les membres remplissent un mandat d'une durée de trois ans, renouvelable une fois (ou très rarement deux fois). Aucune rotation structurée des nominations n'est en place.

Rapport hiérarchique

Le président rend compte annuellement au Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Industrie. À l'occasion, le ministre ou le SM assistent aux réunions.

Opérations

Un Comité exécutif, composé du président plus six membres, se rencontre trois fois par année. Un Comité permanent s'occupe des vérifications et des évaluations. Le Conseil est autorisé à établir des règlements administratifs et à créer des sous-comités. Au moins un membre siège dans chaque Conseil consultatif qui fournit des avis aux Instituts du CNRC. Le Conseil peut commander des études et tenir des audiences publiques, bien que cela se fasse rarement.

Président

Le président du CNRC agit également à titre de président du Conseil. Il est nommé par le Premier ministre et agit au nom du Parlement. Il remplit un mandat de cinq ans.

S'il vous plaît, notez que cette information était à jour en date du mois de mai 2000

Réunions

Le Conseil se rencontre en personne trois fois par année, pendant deux jours. À raison d'une fois par année, il rencontre un des Instituts du CNRC. Les ordres du jour sont élaborés par le Secrétariat en consultation avec le personnel et le président. Les membres fournissent un apport avant la mise au point finale de l'ordre du jour. Les procès-verbaux sont rédigés, approuvés et rendus disponibles, en plus des documents d'accompagnement, dans les procédures du Conseil du CNRC.

Rôle des agents ministériels

Le président, les vice-présidents et le secrétaire général assistent aux réunions. Les agents peuvent donner des présentations, mais ne participent pas aux délibérations. Une séance à *huis clos* est tenue à la fin de chaque réunion.

Confidentialité/Communication avec les médias

La Politique consultative du CNRC documente les politiques en matière de confidentialité et le président rencontre les membres pour discuter, entre autres, du code d'éthique. Les questions relatives au personnel ne sont pas portées à l'attention du Conseil.

Reddition de compte

Dans l'adoption de motions officielles, le Conseil atteint généralement un consensus mais, au besoin, un vote majoritaire donne effet à la décision. Les absences sont inscrites au dossier, mais sont gardées anonymes.

Questions juridiques

La Politique consultative du CNRC présente des renseignements aux membres en ce qui concerne les conflits d'intérêts et les autres principes. Les membres acceptent un code d'éthique à leur nomination.

Soutien

Le Conseil est soutenu par le secrétaire général et le Secrétariat. Le niveau d'activité se chiffre à environ 0,50 ETP. Un montant d'environ 70 000 \$ est réservé pour soutenir le Conseil. Les dépenses des membres sont remboursées.

Incidence

Le Conseil « fonctionne bien » car le président du CNRC agit également à titre de président du Conseil et fournit une perspective interne à la perspective externe du Conseil.

Environnement Canada (EC) Conseil consultatif des sciences et de la technologie

Environnement Canada a créé un Conseil consultatif de R-D (maintenant S-T) en 1996. Une évaluation a récemment été menée à bien et, en fonction des résultats de celle-ci, EC travaille à mettre en oeuvre des changements dans les opérations du Conseil. L'information ci-dessous fait état de ces changements.

Mandat

Le Conseil, qui relève du sous-ministre (SM), fournit :

- des avis stratégiques généraux sur la pertinence du portefeuille intégral de S-T du ministère;
- des avis sur les plans stratégiques et les programmes de recherche des secteurs d'activité d'EC; et,
- un examen des questions particulières en matière de S-T à la demande du SM.

En pratique, le Conseil n'aide pas à définir les priorités scientifiques d'EC, mais il pourrait commencer à définir les processus pour l'établissement des priorités. Le Conseil n'a pas été impliqué dans les opérations scientifiques internes d'EC, mais il a poussé EC à élaborer un « programme scientifique » visant à lier ses activités de S-T aux secteurs d'activité de base. Le ministère a publié un cadre pour les examens externes de la R-D. Le Conseil examinera les résultats des examens externes.

Au début, on avait présenté au Conseil six questions d'intérêt pour le ministère; de ce nombre, il a choisi d'en examiner cinq. Une liste des questions sera négociée annuellement avec le SM. Voici quelques-unes des récentes questions :

- l'établissement de priorités en matière de R-D et la capacité de S-T;
- les avis scientifiques;
- la communication scientifique; et,
- l'intégration des sciences sociales.

Membres

Le Conseil compte jusqu'à 14 membres (initialement 11), qui sont nommés par le SM. Les membres seront des individus de niveau supérieur, choisis pour la contribution qu'ils peuvent faire, mais de façon à représenter largement les principaux secteurs (secteur privé, travailleurs, universités, ONG, etc.) et les régions. Toutefois, la distribution actuelle est plus axée sur la discipline, plutôt que le secteur. Après un mandat initial de trois ans pour tous les membres, EC met en oeuvre désormais un calendrier de rotation structurée; une fois qu'on obtiendra un état stable, les mandats auront une durée de trois ans, et seront peut-être renouvelables.

Rapport hiérarchique

Le Conseil effectue une séance privée avec le SM lors de chaque réunion. Le SM actuel est intéressé à créer un réseau de travail solide au sein du Conseil.

Opérations

Auparavant, le Conseil avait créé des groupes de travail composés d'au moins deux membres et des agents d'EC. Le Conseil peut commander des études.

Président

Le SM recrute un président pour diriger les réunions et fournir un apport à la direction du Conseil.

Réunions

Le Conseil se rencontre trois à quatre fois par année (auparavant deux fois). Les réunions sont en personne, bien que les groupes de travail se rencontrent également par téléconférence. Le Comité exécutif de S-T participe aux réunions du Conseil. Les ordres du jour sont préparés par le Secrétariat, de concert avec le personnel d'EC, et sont examinés par le président. On rédige les procès-verbaux qui sont ensuite approuvés par le président et distribués aux participants et au Comité de gestion de S-T d'EC (directeurs généraux et directeurs).

Rôle des agents ministériels

Initialement, la participation ministérielle était importante, surtout dans les groupes de travail, qui avaient tous un membre du personnel supérieur comme champion.

Confidentialité/Communication avec les médias

Les membres signent un contrat de confidentialité à leur nomination. S'ils sont abordés par les médias, les membres doivent parler à titre personnel, et non pour le compte du Conseil.

Reddition de compte

Les membres du Conseil des groupes travail ont formulé des recommandations qui seront présentées à l'ensemble du Conseil. Au terme des discussions au sein de l'ensemble du Conseil, y compris l'apport des agents ministériels, le Conseil formulera des recommandations au SM. Le Conseil évite de faire des recommandations lorsqu'il y a des opinions dissidentes. Les rapports sont mis à la disposition du public et sont publiés sur le site Web d'EC. Le ministère fournit au Conseil des réponses officielles à ses recommandations.

Questions juridiques

L'information sur les conflits d'intérêts est recueillie et toute préoccupation d'ordre juridique est discutée avec le secrétaire exécutif (SMA responsable des sciences).

Soutien

Le Conseil est soutenu par un secrétariat dans la Direction des politiques scientifiques, sous la direction du SMA responsable des sciences. Le secrétariat comprend trois analystes en matière de politiques et deux membres du personnel administratif (environ 1 ETP). Un budget annuel de 159 000 \$ finance les dépenses directes. Les dépenses des membres sont remboursées.

Incidence

EC a élaboré un cadre d'évaluation qui fournit des critères spécifiques de rendement. Le rapport de l'évaluation externe est disponible. À la suite des recommandations du Conseil, EC a :

- commencé à élaborer des programmes de recherche pour les secteurs d'activité;

- mené à bien le cadre pour les examens externes de la R-D à Environnement Canada; et,
- commencé à mettre en oeuvre un cadre de communication scientifique pour Environnement Canada.

Au nombre des questions opérationnelles urgentes, mentionnons les suivantes :

- assurer des ressources humaines adéquates pour soutenir le Conseil;
- un besoin d'accroître le budget du Conseil, compte tenu de l'augmentation du nombre des membres et de la fréquence des réunions; et,
- les membres éprouvent de la difficulté à tisser des liens entre le mandat d'EC et les activités de S-T.

Le Conseil « fonctionne bien » car il incite une action ministérielle qui n'aurait pas été possible en son absence.

Instituts canadiens de recherche en santé (ICRS) Conseil de direction

Les Instituts canadiens de recherche en santé (ICRS) ont été établis par la Loi du Parlement en avril 2000. Ils remplacent le Conseil de recherches médicales (CRM). Les détails opérationnels des ICRS sont toujours en cours d'élaboration; c'est pourquoi il faut considérer les renseignements présentés ici comme des données préliminaires. On a indiqué, entre crochets, certains détails sur la façon dont le Conseil du CRM fonctionne. Le Conseil des ICRS est susceptible de fonctionner similairement.

Mandat

Le Conseil des ICRS constituera l'organe consultatif de marque au chapitre de la recherche en santé au Canada; il sera responsable d'établir l'orientation stratégique du programme de recherche en santé. Le Conseil fonctionnera à titre d'un conseil de direction et, à ce titre, il assumera les fonctions suivantes :

- surveiller les aspects opérationnels des ICRS;
- fournir une approbation finale dans le processus d'examen par les pairs pour l'octroi des prix;
- établir dix à douze instituts de recherche virtuels et les évaluer tous les cinq ans; et,
- accroître le profil international du Canada en tant qu'un important joueur de créneau dans la recherche en santé.

Membres

Le Conseil sera composé de 18 membres, dont le président. Le Cabinet du Premier ministre fera des nominations par décret en Conseil à la suite de processus de nomination publique. La durée du mandat sera normalement de trois ans, renouvelable une seule fois, et échelonnée par roulement de façon à ce qu'un tiers des membres soient des recrues chaque année. Les membres d'office comprendront le sous-ministre de Santé Canada, les présidents du CRSNG et du CRSH, et peut-être d'autres.

Rapport hiérarchique

Le Conseil rendra compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre de la Santé. [Dans le CRM, le ministre a participé aux réunions. De plus, le Conseil du CRM a occasionnellement tenu des réunions avec le SM d'Industrie Canada pour tisser des liens avec Génome Canada.]

Opérations

Le Conseil a un Comité exécutif et un Comité d'intégration de la recherche en santé. Il peut commander des études et consulter le public. Des forums publics ont été utilisés durant la transition aux ICRS.

Président

Le président des ICRS agira à titre de président du Conseil. [Dans le CRM, on avait sélectionné un membre externe pour siéger à titre de vice-président.]

Réunions

Le Conseil se rencontrera probablement trois fois par année. [Les réunions du CRM avaient lieu en personne, pendant un à deux jours chacune. Le Comité exécutif se rencontrait souvent par téléconférence. Les ordres du jour étaient élaborés en consultation avec le président et les membres. Les

procès-verbaux étaient rédigés et approuvés par les membres lors de la réunion suivante. Les mesures de suivi pour la gestion du CRM étaient soulignées.]

Rôle des agents ministériels

On a exprimé une certaine préoccupation à l'effet que le Conseil du CRM était peut-être intimidé par la « légion » de personnes qui assistaient aux réunions. Le Conseil des ICRS « contrôlera son propre ordre du jour » et ne sera pas dominé par le personnel.

Confidentialité/Communication avec les médias

[Le Conseil du CRM tenait des réunions à huis clos, au besoin, afin de traiter des questions délicates.] Les lignes directrices relatives à la confidentialité, à la communication avec les médias, aux conflits d'intérêts, etc. seront votées par le Conseil des ICRS. Le ministère des Communications fournit un soutien médiatique et une formation.

Reddition de compte

On n'a pas encore déterminé si le Conseil exigera des recommandations consensuelles ou si les recommandations seront confidentielles.

Questions juridiques

Le Secrétariat sollicite une opinion juridique sur les questions de responsabilité, etc., et pareilles questions seront discutées lors de l'orientation des nouveaux membres.

Soutien

Le Conseil sera soutenu par le secrétaire à temps plein du Conseil, le directeur exécutif et le personnel supérieur, ainsi qu'un membre du personnel administratif. [Le Conseil du CRM avait un budget de 130 000 \$ pour soutenir les réunions. Les dépenses des membres étaient remboursées.] La rémunération des membres est une option en vertu de la législation des ICRS.

Incidence

Les signes avant-coureurs du succès des ICRS seront l'obtention d'un financement pour la Phase II et un financement fiable continu. Les membres voudront s'assurer que les divers participants à la collectivité de la recherche en santé se sentent « chez eux » dans la structure des ICRS. Ils se préoccuperont également des codes de déontologie, de l'ouverture et de la transparence dans le nouvel organisme.

Des mesures de rendement seront élaborées et rendues compte annuellement. On prévoit une analyse comparative internationale des ICRS.

Ministère des affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) Commission canadienne des affaires polaires (CCAP)

La Commission canadienne des affaires polaires a été créée en 1991, conformément à une Loi du Parlement.

Mandat

Le CCAP sert d'un organisme consultatif du Canada sur les affaires polaires. La Commission a pour mandat :

- de surveiller l'état des connaissances scientifiques polaires dans le pays et à l'étranger, et rendre compte des résultats régulièrement et publiquement;
- de collaborer avec les organismes, les institutions et les associations, au Canada et ailleurs, en vue d'établir les priorités scientifiques et autres;
- d'encourager les institutions, associations et organismes canadiens à appuyer le développement et la diffusion des connaissances polaires;
- d'agir en tant que conseiller, sur demande, auprès du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien sur les questions touchant les régions polaires;
- de fournir des renseignements sur la recherche polaire aux Canadiens et aux institutions, aux associations et aux organismes canadiens; et,
- de rehausser le profil international du Canada à titre de nation circumpolaire en favorisant la collaboration internationale dans l'avancement des connaissances polaires.

Le mandat de la Commission comprend l'Antarctique, mais elle se concentre principalement sur les régions de l'Arctique et du Nord. Elle ne finance pas les projets de recherche, mais elle travaille avec des organismes nationaux et internationaux en ce qui concerne la science polaire et les affaires polaires.

Les questions à examiner peuvent être proposées par les membres, les ministres, les membres du Parlement ou les groupes externes. Voici quelques-unes des questions actuelles :

- l'élaboration d'une politique nationale sur les affaires polaires;
- l'établissement du Canada comme une nation circumpolaire chef de file;
- les possibilités de transports à cause du changement climatique;
- la sensibilisation accrue des sciences sociales;
- l'accès accru aux renseignements sur les affaires polaires et la gestion de ces renseignements; et
- la production régulière de rapports sur l'état des connaissances scientifiques polaires.

Membres

La Commission comprend jusqu'à douze membres (actuellement 7 membres) sélectionnés pour leurs compétences sur les affaires polaires ou du Nord ou pour leur adhésion à des organismes relatifs aux affaires du Nord. Les individus ont été sélectionnés à partir du secteur privé, des universités ou des ONG, pour remplir un mandat de trois ans, qui peut être renouvelée une fois. À l'heure actuelle, il n'existe pas de rotation structurée, mais la CCAP prévoit mettre en oeuvre des mandats échelonnés dans un proche avenir.

Rapport hiérarchique

S'il vous plait, notez que cette information était à jour en date du mois de mai 2000

La CCAP relève du Parlement par l'intermédiaire du ministre. Le ministre assistera, à l'occasion, aux événements spéciaux de la CCAP. La CCAP travaille également avec les organismes internationaux sur les affaires polaires, ainsi que les comités fédéraux tels que le Comité des SMA sur les S-T du Nord.

Opérations

La CCAP peut commander des études et établir des partenariats avec d'autres organismes pour appuyer les conférences, les ateliers, les publications, etc. La CCAP maintient un site Web avec des liens vers des répertoires de recherches polaires, des organismes internationaux sur les affaires polaires, etc.

Président

Le président est nommé par le premier ministre avec l'apport du ministre. Les tâches sont spécifiées dans la Loi.

Réunions

La CCAP se rencontre quatre fois par année; au moins deux réunions sont tenues dans les installations du Nord. Les réunions se font en personne, durent entre un et quatre jours, et sont habituellement jumelées à d'autres événements. Les ordres du jour sont élaborés par le directeur exécutif et le président, en consultation avec les membres. Les procès-verbaux sont rédigés, puis approuvés par les membres.

Rôle des agents ministériels

Le directeur exécutif participe pleinement aux réunions, mais n'a pas de voix. Les autres employés peuvent également assister aux réunions. Les rapports de chaque gestionnaire sont inscrits à l'ordre du jour. À l'occasion, la CCAP tient des réunions *à huis clos*.

Confidentialité/Communication avec les médias

Au moment de parler avec les médias, les commissaires peuvent parler au nom de la CCAP si celle-ci a adopté une position.

Reddition de compte

De façon générale, la Commission cherche à établir un consensus. Au besoin, elle a recours à un vote majoritaire

Questions juridiques

Les recommandations de la CCAP ne créent pas d'obligations juridiques. Les membres déclarent les conflits d'intérêts potentiels.

Soutien

Un Secrétariat à Ottawa est composé d'un directeur exécutif, de deux gestionnaires de programme, d'un adjoint à la recherche, d'un comptable et d'un secrétaire. La CCAP est tenue de maintenir un bureau dans le Nord. La responsabilité du bureau du Nord est divisée entre trois commissaires de la CCAP de Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et de Nunavik. Le budget annuel de la CCAP se chiffre à environ 1 million de dollars (ce chiffre comprend les salaires du personnel). Un montant approximatif de 300 000 \$ est consacré au financement des dépenses liées aux activités de la Commission.

Incidence

La CCAP entreprend actuellement un projet d'indicateurs pour élaborer des mesures quantitatives sur l'état de la collectivité polaire. Elle élabore également un programme éducatif de sensibilisation qui vise les étudiants secondaires et les enfants. La CCAP produit deux bulletins de nouvelles et travaille à la création d'un système d'information polaire.

La CCAP « fonctionne bien » car :

- elle crée une nouvelle façon de fonctionner qui est moins réactive et spécifique, mais plus visionnaire et axée à long terme; et,
- elle élabore ses plans de travail de concert avec l'apport des intervenants.

Ministère de la défense nationale (MDN) Conseil consultatif sur les sciences appliquées à la défense (CCSAD)

Le CCSAD a été créé en 1987 sous l'autorité du ministre de la Défense nationale.

Mandat

Le CCSAD fournit une interface entre la collectivité S-T du pays et les agents principaux du MDN. Le CCSAD agit uniquement en tant qu'organisme consultatif et n'effectue aucune recherche. Le mandat du CCSAD consiste à :

- Fournir des avis indépendants sur les objectifs, les politiques, les plans, les programmes et les opérations du ministre selon une vaste perspective scientifique et technologique;
- Assurer que l'impact des progrès éventuels de la S-T sur la défense est étudié et que ces études sont rendues disponibles pour être utilisées dans la planification ministérielle; et,
- Assurer que les ressources collectives de la collectivité générale de S-T du pays sont liées au réseau de planification de la défense.

Le CCSAD fournit un apport sur les questions à être examinées. Parmi les questions actuelles, mentionnons les suivantes :

- les rôles du modelage et de la simulation;
- les possibilités de technologie pour les Forces canadiennes dans le cadre temporel de 2010-2020;
- l'incidence des contrôles rigoureux des exportations de technologie sur la collaboration de R-D industrielle appliquée à la défense; et,
- les tendances géomatiques pour la prochaine décennie.

Membres

Le CCSAD comprend jusqu'à 25 membres, dont : un président et un vice-président en provenance du secteur privé, l'ancien président immédiat à titre de membre d'office, et jusqu'à 15 membres à titre personnel en provenance de l'industrie et des universités. Un maximum de sept agents gouvernementaux agissent à titre de membres d'office, y compris le vice-président (Recherche) de CNRC.

Les membres à titre personnel sont nommés par le président, selon l'éminence scientifique, et leur nomination est approuvée par le sous-ministre et le chef d'état-major de la Défense (CEMD). Ils siègent par rotation pour un mandat de trois ans, avec un maximum de deux mandats consécutifs.

Rapport hiérarchique

Le CCSAD relève du SM et du CEMD. Toutefois, le point de contact normal est le directeur général, Planification stratégique, qui représente le SM et le CEMD lors des réunions.

Opérations

Un Comité exécutif - qui se compose du président, du vice-président et de l'ancien président - assume des responsabilités spécifiques décrites dans les mandats. Le CCSAD est autorisé à créer des groupes d'étude présidés par un membre et composés d'autres membres et experts en provenance du secteur privé.

Président

Le président et le vice-président servent un mandat de trois ans et peuvent être renommés indéfiniment à la discrétion du SM et du CEMD. Leurs tâches sont spécifiées dans un énoncé de travail contractuel.

Réunions

Le CCSAD se rencontre au moins deux fois par année, normalement en personne au MDN.

L'entrepreneur de soutien (en sous-traitance pour fournir un soutien de secrétariat) élabore les ordres du jour aux fins d'approbation par le président et le vice-président. Les procès-verbaux sont rédigés et distribués aux membres et aux agents supérieurs du MDN.

Rôle des agents ministériels

De façon générale, les membres d'office ministériels participent pleinement aux réunions. Les agents gouvernementaux ne siègent pas dans les groupes d'étude. Un Comité de coordination, composé du président et des agents ministériels, fournit l'interface pour la coordination de politiques entre le CCSAD et le ministère.

Confidentialité/Communication avec les médias

Les délibérations et recommandations du CCSAD sont considérées « privées et privilégiées ».

Reddition de compte

Une lettre d'envoi accompagnant les rapports destinés au SM et au CEMD laisse savoir si le CCSAD n'a pas été en mesure d'atteindre un consensus sur les recommandations.

Questions juridiques

Le président renseigne les membres éventuels au sujet des lois pertinentes et des questions juridiques. Les membres ne sont pas tenus de déclarer les conflits d'intérêts potentiels.

Soutien

Le CCSAD est soutenu par un entrepreneur de soutien, un agent administratif et un officier d'état-major. Le budget du CCSAD se chiffre à environ 200 000 \$, qui finance la rémunération nominale du président et du vice-président pour l'exécution de leurs tâches, l'entrepreneur de soutien et les dépenses relatives aux réunions. Les dépenses des membres du Conseil et des membres des groupes d'étude sont remboursées.

Incidence

Les recommandations du CCSAD sont considérées comme partie intégrante de l'apport total dans le processus décisionnel sur les questions en matière de S-T appliquées à la défense. Les mesures spécifiques n'ont pas été prises uniquement en fonction des recommandations du CCSAD. Une question opérationnelle urgente est la capacité d'attirer des membres ayant une expertise pertinente, qui ont le temps et la volonté de faire partie du Conseil. Les membres sont préoccupés par le temps nécessaire pour mener à bien les projets et par la capacité d'accéder aux sources d'expertise et aux données militaires.

L'engagement du SM et du CEMD envers le CCSAD est très limité, compte tenu du fait que les activités de S-T du MDN représentent seulement 2 p. 100 des ressources ministérielles.

Le CCSAD « fonctionne bien » car ses recommandations sont, en grande partie, diffusées au personnel dans l'ensemble du ministère afin d'élaborer des réponses appropriées.

Ministère des Pêches et des Océans (MPO) Conseil consultatif scientifique (CCS)

Le ministère des Pêches et des Océans a créé le Conseil consultatif scientifique en 1997.

Mandat

Le Conseil offre des avis sur des questions stratégiques générales en matière de S-T. Voici les éléments clés de son mandat :

- Fournir des avis sur les orientations stratégiques de recherche et les façons de collaborer avec le secteur privé, les universités et les gouvernements provinciaux dans le domaine de la recherche et du développement de technologie;
- Examiner et conseiller l'orientation, l'équilibre et la pertinence des priorités et des programmes de S-T du MPO, en regard du mandat de conservation du MPO et des besoins de ses clients selon une perspective nationale et régionale;
- Contribuer à intégrer les questions nationales en matière de S-T, issues des organes consultatifs pertinents du MPO, dans le programme plus général du ministère; et,
- Assurer une fonction de défi pour veiller à ce que les programmes du MPO soient conformes aux besoins des Canadiens dans les contextes économiques et sociaux à l'échelle nationale et internationale.

Le CCS aide à identifier et à raffiner les priorités en matière de sciences du MPO, mais il n'évalue pas les opérations scientifiques internes du MPO. Les questions à être examinées par le CCS sont déterminées dans le cadre d'une consultation avec le président, les membres et les agents ministériels supérieurs (c.-à-d., Comité national des directeurs des Sciences, SMA-Sciences, SMA-Océans). Parmi les questions actuelles, on compte les suivantes :

- la consultation sur le plan stratégique du secteur des sciences;
- l'établissement de partenariats efficaces entre le MPO et les autres parties;
- la capacité en matière de S-T; et
- la communication stratégique en matière de sciences.

Membres

Le CCS compte 15 postes. Les membres siègent pendant trois ans et le tiers de ces derniers sont affectés à une rotation chaque année. En général, les mandats ne sont pas renouvelables. Les membres sont sélectionnés pour leurs compétences dans les principaux secteurs ou disciplines (y compris les domaines nouveaux ou émergents) et pour leur capacité de contribuer dans le contexte du Conseil. La composition reflète des considérations pour la région, le sexe, les minorités visibles et les Autochtones.

Rapport hiérarchique

Le CCS relève du SMA-Sciences qui participe aux réunions.

Opérations

Le CCS peut former des sous-comités d'au moins deux membres pour aborder une question spécifique.

Président

Le SMA-Sciences, en consultation avec les agents ministériels supérieurs, sélectionne un membre externe pour servir à titre de président. Le président assume, entre autres, les responsabilités suivantes :

- préparer les ordres du jour des réunions, en consultation avec les membres et les agents du MPO;
- présider les réunions et faire en sorte que les membres participent et se concentrent sur les questions de l'ordre du jour;
- rendre compte aux agents du MPO par la rédaction de procès-verbaux et de lettres ou rapport, selon les besoins.

Réunions

Les réunions se tiennent trois à quatre fois par année, à la demande du président. Normalement, les réunions se font en personne. Les procès-verbaux sont rédigés et distribués aux membres, aux agents du MPO présents et aux SMA des Sciences et des Océans. Les procès-verbaux sont publiés sur le site Intranet du MPO.

Rôle des agents ministériels

Le ministère fournit au CCS une orientation sur les questions urgentes qui nécessitent, selon le MPO, l'attention du CCS et qui pourraient en profiter. Les agents du MPO assistent en grand nombre aux réunions, dans le cadre desquelles il existe un échange libre d'information et d'idées entre les participants.

Confidentialité/Communication avec les médias

Les recommandations du CCS ne sont pas rendues publiques, même si les membres ne sont pas liés par un accord de confidentialité.

Reddition de compte

Les recommandations consensuelles sont formulées dans le cadre d'une discussion ouverte des opinions dissidentes.

Questions juridiques

Le président est lié par le contrat des services consultatifs et professionnels du MPO, qui renferme des dispositions relatives aux conflits d'intérêts.

Soutien

Le CCS est soutenu par un Secrétariat composé d'une personne au sein de la Direction de la planification et de la coordination des programmes, Direction générale de liaison et de politiques en matière de sciences. Le niveau d'activité représente environ 0,30 ETP. Le budget de fonctionnement annuel se chiffre à environ 50 000 \$ qui couvre les dépenses quotidiennes du président (y compris le temps consacré à la préparation et à la réalisation des réunions, et les coûts administratifs connexes) et les dépenses relatives aux réunions. Les dépenses des membres sont remboursées.

Incidence

On entreprendra un cadre d'évaluation du CCS en 2000. Les critères de rendement seront élaborés pour déterminer l'incidence du CCS sur le ministère.

Au nombre des questions opérationnelles urgentes, mentionnons les suivantes :

- la question quant à savoir s'il faut créer un poste de coprésident et s'il faut permettre des remplaçants aux réunions;
- le renouvellement des membres et le maintien d'une composition équilibrée;
- l'élaboration d'un plan de travail stratégique à long terme pour fournir des avis; et,
- du point de vue des membres, la garantie que leurs avis seront utilisés par le MPO.

Le CCS « fonctionne bien » à cause des raisons suivantes :

- l'enthousiasme réel et l'engagement des membres;
- la libre circulation de l'information, l'échange des idées et des opinions; et,
- la capacité du MPO à profiter de la gamme de compétences variées des membres.

Ressources naturelles Canada (RNCan) Conseil consultatif des sciences et de la technologie du ministre (CCSTM)

Créé en 1997, le CCSTM représente un groupe de coordination au plus haut niveau du RNCan, plutôt qu'une vaste structure consultative. Le CCSTM découle de quatre Conseils consultatifs sectoriels (CCS), un pour chaque secteur d'intérêt pour RNCan (énergie, minéraux et métaux, sciences de la terre et foresterie). Au sein d'un secteur, on peut également trouver des Groupes consultatifs techniques (GCT) qui fournissent des avis techniques sur les questions et les plans en matière de recherche. La structure est verticalement intégrée : les présidents des GCT font partie du Conseil sectoriel pertinent, alors que les chefs des quatre CCS font partie du CCSTM.

Mandat

Le CCSTM donne des avis sur :

- les questions stratégiques relatives aux stratégies et aux politiques à l'échelle gouvernementale qui risquent d'influer sur la prestation efficace des activités de S-T par RNCan à ses clients;
- la façon dont le programme ministériel de S-T peut répondre plus efficacement aux besoins de ses clients de façon à respecter les priorités du gouvernement fédéral; et,
- les questions stratégiques qui sont abordées par les quatre Conseils consultatifs sectoriels de RNCan et qui pourraient profiter d'une perspective plus large (p. ex., capacité en matière de S-T).

Bien que le CCSTM puisse fournir des avis sur les priorités scientifiques de RNCan, il ne s'occupe pas, par exemple, de classer par ordre de priorité le programme scientifique de RNCan. Ses réunions sont prévues de façon à s'enchaîner dans le processus de planification ministérielle. Le CCSTM ne joue pas un rôle d'évaluateur de programmes; les CCS et les GCS sont plus susceptibles de participer à l'évaluation des opérations scientifiques internes.

Les membres sont impliqués dans la définition des questions spécifiques à examiner. Parmi les récentes questions, mentionnons les suivantes :

- l'apport de RNCan dans la réponse du gouvernement au rapport VEST;
- l'élaboration d'une stratégie de S-T dans le Nord (au moyen des principes de VEST);
- la création d'une étude de cas pour la capacité en matière de S-T;
- la contribution de RNCan au programme Gouvernement en ligne; et,
- le développement durable.

Membres

Le ministre nomme au moins dix membres (actuellement 11) qui comprennent le président et le vice-président (ou coprésidents) des quatre CCS, plus au moins deux membres à titre personnel. Le mandat déclare que le Conseil représente collectivement un équilibre des intérêts du secteur privé, des gouvernements provinciaux, des universités et des autres groupes clients. Toutefois, à l'heure actuelle, tous les membres proviennent de l'industrie. Les membres sont des cadres supérieurs qui peuvent offrir des conseils stratégiques et qui comptent de vastes connaissances dans un ou plusieurs secteurs qui relèvent du mandat ministériel. On prend également en considération l'équilibre régional, linguistique et homme/femme.

Les membres à titre personnel remplissent un mandat de trois ans. Le mandat des huit représentants des CCS dépend de leur durée de fonctions dans les CCS. Les mandats sont renouvelables à la discrétion du ministre.

Rapport hiérarchique

Le ministre rencontre d'habitude le CCSTM pendant une heure lors de chaque réunion pour entendre les conseils et pour partager son point de vue sur les défis actuels auxquels fait face le secteur des ressources naturelles.

Opérations

Le CCSTM peut créer des sous-comités, demander au Secrétariat de fournir ou de commander des études, ou demander à un CCS de mener une étude.

Président

Le président et le vice-président du CCSTM sont sélectionnés par le ministre parmi les membres et ils remplissent un mandat d'une durée de deux ans. Le président actuel est un des membres à titre personnel.

Réunions

Le CCSTM se rencontre en personne deux fois par année. Les réunions sont tenues à Ottawa et durent généralement 1,5 jour, bien qu'on ait manifesté un intérêt pour les prolonger à deux jours. Normalement, aucun remplaçant ne peut assister aux réunions. Si, toutefois, les deux représentants d'un CCS sont absents, un délégué en provenance dudit CCS pourra y assister afin de représenter la perspective de ce secteur. La dernière heure est consacrée à une discussion des points à l'ordre du jour pour la prochaine réunion. Le Secrétariat sollicite l'apport des cadres supérieurs de RNCAN et travaille avec le président pour mettre au point l'ordre du jour. Les procès-verbaux sont rédigés, approuvés par le Conseil et distribués à tous les participants. On envisage de les publier sur le site Intranet de RNCAN.

Rôle des agents ministériels

Le sous-ministre assiste normalement à une partie de chaque réunion. Le conseiller scientifique principal de RNCAN, pour sa part, assiste généralement à toute la réunion. De plus, les SMA et les directeurs généraux, de Planification stratégique et coordination, et des Communications sont invités à assister aux réunions. Les agents de RNCAN et les agents externes sont invités à fournir des présentations. Les agents ministériels répondent aux questions; toutefois, le président peut les inviter à une participation plus active.

Confidentialité/Communication avec les médias

Aucun contrat officiel n'est signé, mais toute information délicate discutée est gardée confidentielle. Le DG Communications est disponible pour fournir une aide relativement à la communication avec les médias.

Reddition de compte

Le CCSTM n'est pas tenu d'atteindre un consensus; les opinions dissidentes sont saisies dans les procès-verbaux. Les recommandations du CCSTM sont confidentielles. Le président résume les recommandations dans une lettre au ministre qui, à son tour, la distribue à ses cadres supérieurs.

Questions juridiques

Aucune déclaration officielle n'est requise concernant les conflits d'intérêts potentiels. Les membres sont sélectionnés en fonction de leurs connaissances relatives aux secteurs des ressources naturelles; par conséquent, ils peuvent défendre les intérêts de certaines industries, mais non des entreprises spécifiques.

Soutien

Le CCSTM est soutenu par un Secrétariat au sein de la Division de politiques en S-T, Direction générale de la planification stratégique et de la coordination, qui relève du sous-ministre. Le Secrétariat compte un secrétaire, un conseiller en matière de politiques de S-T et un employé du personnel administratif. Le niveau de soutien se chiffre à environ 0,25 ETP. Un poste de dépense relatif au CCSTM est inclus dans le budget de la Division (environ 25 000 \$). Les dépenses des membres sont remboursées sur demande.

Incidence

Lors des réunions, le ministre interroge les membres au sujet du progrès et de l'efficacité du Conseil. Une évaluation interne du Conseil risque d'avoir lieu dans un proche avenir; cette évaluation comprendra des sondages auprès des membres actuels et passés. Une des questions opérationnelles urgentes est le besoin de gérer le roulement des membres.

CCSTM « fonctionne bien » à cause des éléments suivants :

- le leadership solide du président et l'engagement des membres envers le Conseil;
- le niveau d'intérêt et de participation du ministre et du sous-ministre; et,
- l'intégration verticale au sein de la structure consultative de RNCan, qui permet au CCSTM de se concentrer sur des questions horizontales dans l'ensemble du ministère et au-delà (p. ex., avec le CEST).

Santé Canada (SC) **Conseil consultatif des sciences**

Le Conseil consultatif des sciences a été créé en 1997. Depuis le mois d'avril 2000, la Direction générale de la protection de la santé (DGPS) a été efficacement divisée en trois directions. Désormais, le Conseil ne se préoccupera pas uniquement des questions relatives à la DGPS, mais aussi des questions qui touchent l'ensemble du ministère.

Mandat

Le Conseil consultatif des sciences donne des avis indépendants au ministre de la Santé sur la façon de positionner au mieux les aspects scientifiques, techniques et stratégiques des programmes de la DGPS dans le présent et l'avenir. Bien qu'on puisse porter à l'attention du Conseil des évaluations de programmes internes en S-T, le Conseil n'a ni pouvoir de décision quant aux fonctions de réglementation ou aux programmes, ni responsabilité pour ce qui est de la mise en oeuvre de ses avis. Il donne des avis sur les éléments suivants :

- les mesures courantes à mettre en oeuvre pour que le public continue de se fier à la démarche scientifique de la DGPS;
- le bien-fondé scientifique des programmes, des modes opératoires, des méthodes, des protocoles et des essais de la DGPS, et les cadres de référence utilisés pour proposer des lignes directrices, des normes ou des règlements;
- les nouveaux besoins d'information et les besoins futurs en effectifs des programmes scientifiques et techniques;
- les partenariats et les maillages stratégiques avec des organismes locaux, régionaux et internationaux, en tenant compte de l'importance particulière de la collaboration avec les provinces et les territoires; et,
- les tendances scientifiques et technologiques dans un contexte planétaire et les enjeux et les opportunités auxquels obéit cette évolution.

Le Conseil assume également les fonctions suivantes :

- examiner les décisions prises antérieurement afin de s'assurer que l'assise scientifique interne permet de faire face aux enjeux scientifiques actuels et futurs; et
- recommander, si besoin est, des critères ou des normes nouveaux ou révisés pour établir les priorités des enjeux et des programmes de santé publique.

Le Conseil joue un rôle dans la définition des questions qu'il examine. Parmi les questions actuelles, mentionnons les suivantes :

- Renouvellement législatif : information sur la santé, surveillance de la santé et publicité sur les drogues;
- Biotechnologie : aliments génétiquement modifiés; et,
- Stratégie en matière de ressources humaines : capacité en matière de S-T.

Membres

Le Conseil se compose de 17 membres qui représentent des scientifiques indépendants, des professionnels de la santé, des protecteurs du consommateur, des gens d'affaires et des spécialistes en sciences sociales. La spécialisation scientifique, le sexe, la langue et la distribution géographique sont des facteurs qui entrent en ligne de compte durant le processus de sélection. Les membres sont nommés pour une période de deux à trois ans à la discrétion du ministre. En pratique, les nominations n'ont pas été renouvelées à l'expiration du mandat initial. Il n'existe aucune rotation structurée des nominations. Parmi les membres d'office figurent le sous-ministre, le SM délégué, le SMA de la DGPS, le président du CRM et le président invité de GDW Cameron, un conseiller spécial du SM.

Rapport hiérarchique

En pratique, le Conseil a un accès direct au SMA de la DGPS qui assiste aux réunions. Le SM participe aux réunions lorsqu'il est disponible.

Opérations

La majorité du travail du Conseil est effectuée durant les réunions. Par le passé, le Conseil a eu recours à des sous-comités; il peut commander des études, mais de telles pratiques sont rares

Président

Le ministre nomme un président externe. Le Secrétariat envisage de créer bientôt des lignes directrices relatives aux tâches du président. Le président dirige les réunions et reçoit des conseils par le SMA de la DGPS.

Réunions

Le Conseil se rencontre quatre fois par année; chacune des réunions dure deux jours. Les réunions se font en personne, normalement à Ottawa, et un quorum est requis. Les ordres du jour sont élaborés par consensus entre le Secrétariat et les membres. Le Conseil a une série de « règles de base » pour les réunions.

Rôle des agents ministériels

À part le SMA et le Secrétariat, la participation des agents se limite aux présentations. Le Secrétariat examine les présentations et renseigne le personnel au sujet de son rôle lors des réunions. En vue de laisser du temps aux discussions, le Conseil se réserve le droit de rompre le discours des agents.

Confidentialité/Communication avec les médias

Un « compte rendu des décisions » est approuvé par les membres et publié sur le site Web public. Le Secrétariat renvoie les demandes des médias au président.

Reddition de compte

Le Conseil est sensé atteindre un consensus mais, au besoin, un vote de 75 p. 100 donne effet à une décision. Les recommandations sont rendues publiques, bien que le ministre puisse exiger une séance à huis clos.

Questions juridiques

Les déclarations de conflits d'intérêts sont tenues au dossier. Les renseignements exclusifs ne sont pas discutés.

Soutien

Le Secrétariat est composé de sept personnes. Le niveau de soutien se chiffre à environ 3 ETP. Le budget annuel du Conseil s'élève à 1,5 million de dollars, incluant les salaires du secrétariat et les dépenses opérationnelles. Les dépenses des membres sont remboursées.

Incidence

Le CCS a réussi à influencer le ministère dans la création du Bureau de la consommation et du Bureau du scientifique principal (qui donne des conseils au SM).

Au nombre des questions opérationnelles urgentes, mentionnons le besoin de fournir des documents d'information bien focalisés et des indications claires sur ce qu'on attend du Conseil. Il est important que les membres comprennent la mission de SC, le mandat du Conseil et les contraintes du ministre.

Le Conseil consultatif des sciences « fonctionne bien » à cause :

- des liens que les membres individuels peuvent établir avec les autres conseils, le CEST, les gouvernements provinciaux, etc.; et,
- du rôle du Secrétariat qui a évolué et amélioré.

ANNEXE 1.4 -LISTE DES QUESTIONS CLÉS

Liste des questions clés

Dans cet examen, le CEST tiendra compte des questions suivantes.

Mandat

1. Comment l'OCS est-il mandaté? Quels sont les principaux éléments du mandat?
2. L'OCS joue-t-il un rôle dans la définition de son mandat, des questions à étudier, etc.?
3. Quels sont les problèmes ou enjeux majeurs qui sont abordés par l'OCS?
4. L'OCS contribue-t-il à définir les priorités scientifiques du ministère?
5. L'OCS participe-t-il à l'évaluation des opérations scientifiques internes du ministère?

Membres

6. Combien de membres sont au service de l'OCS?
7. Quels critères utilise-t-on pour identifier et sélectionner les membres?
8. Quelle est la durée du mandat des membres? Les mandats sont-ils renouvelables? sont-ils par roulement?

Rapport hiérarchique

9. De quelle personne l'OCS relève-t-il -- du ministre, du sous-ministre, du sous-ministre adjoint?
10. L'OCS a-t-il un accès direct à cette personne?
11. Cette personne participe-t-elle aux réunions de l'OCS?

Opérations

12. Comment l'OCS exécute-t-il son travail? De quels mécanismes l'OCS dispose-t-il (p. ex., établissement de sous-comités, commande d'études, consultations publiques, etc.)?

Président

13. Qui préside l'OCS (un membre externe ou un agent ministériel)?
14. Comment sélectionne-t-on le président?
15. Y a-t-il des lignes directrices spécifiques sur les responsabilités du président?

Réunions

16. À quelle fréquence l'OCS tient-il des réunions?
17. Les réunions se tiennent-elles en personne, par téléconférence, etc.?
18. Comment élabore-t-on les ordres du jour des réunions?
19. Rédige-t-on des procès-verbaux officiels des réunions? À qui sont-ils destinés?

Rôle des agents ministériels

20. Quelles sont la nature et l'étendue de la participation ministérielle?
21. Quelles lignes directrices sont en place pour régir les rôles et les responsabilités des agents ministériels par rapport à l'OCS?

Confidentialité/Communication avec les médias

22. Quelles lignes directrices sont en place pour régir des questions telles que la confidentialité, la communication avec les médias, etc.?
23. Les réunions sont-elles ouvertes au public? Dans l'affirmative, comment informe-t-on le public?
24. Les procès-verbaux sont-ils mis à la disposition du public? Dans l'affirmative, comment le public est-il mis au courant de ces derniers?
25. Les recommandations de l'OCS sont-elles confidentielles ou publiques?

Reddition de compte

26. L'OCS doit-il établir des recommandations consensuelles?
27. Comment aborde-t-on les opinions dissidentes?

Questions juridiques

28. Comment tient-on les membres au courant des questions juridiques potentielles relatives à leurs services (p. ex., responsabilité contractuelle, responsabilité délictuelle, examen judiciaire)?
29. Comment tient-on les membres au courant des lois pertinentes (p. ex., Loi sur la protection des renseignements personnels, Loi sur l'accès à l'information, règles de conflit d'intérêts)?

Soutien

30. L'OCS est-il soutenu par un secrétariat?
31. Où est-il situé au sein de la structure organisationnelle du ministère?
32. Quelles ressources sont disponibles (nombre de PA, niveau/fonction des agents, budget, etc.)?
33. L'OCS a-t-il un budget? Dans l'affirmative, quel est-il? et comment est-il géré?
34. Comment les membres sont-ils rémunérés (honoraires annuels, taux quotidiens, dépenses, etc.)?

Incidence

35. Quels critères utilise-t-on pour évaluer le succès de l'OCS?
36. Quels types de mesures le ministère a-t-il pris à la suite des recommandations de l'OCS?
37. Quelles sont les questions urgentes relatives à l'opération de l'OCS?
 - a. Selon la perspective du ministère?
 - b. À votre avis, selon la perspective des membres?
38. Qu'est-ce qui contribue au bon fonctionnement de votre OCS (ou au mauvais fonctionnement) selon la perspective du ministère?

Autres commentaires

Veillez fournir tout autre commentaire qui, selon vous, serait utile pour cet exercice.

ANNEXE 2.1 - RAPPORT SOMMAIRE DE LA PHASE II

Résumé des commentaires émanant des consultations avec les membres des OCS et les sous-ministres

À la suite de la première phase de notre étude des organes consultatifs scientifiques (Annexe 1), les membres du CEST ont mené des consultations avec les membres des OCS et avec les sous-ministres. Le présent document porte sur un bon nombre des mêmes questions abordées dans la Phase I de notre examen, en plus de questions supplémentaires, selon les perspectives des membres des OCS et des sous-ministres. Le présent document offre un aperçu des commentaires que nous avons reçus de ces derniers, d'après une série de questions qui figurent à la fin du document. Les commentaires ne sont pas identifiés individuellement aux sous-ministres, aux membres des OCS ou aux OCS.

MANDAT

Les mandats spécifiques et les domaines d'étude des OCS sont extrêmement variés. Tous les OCS se penchent sur des questions particulières et ministérielles en matière de S-T auxquelles font face les ministères. Environ la moitié des OCS ont pour mandat de fournir des conseils sur les priorités et les plans ministériels et l'affectation des ressources. Un OCS a indiqué qu'il contribue aux priorités et aux politiques ministérielles grâce à ses recommandations au ministre. Certains OCS ont mentionné que leur participation à ces types d'activité se fait sur une base ad hoc et qu'elle se résume habituellement à un examen général des propositions ministérielles. D'autres encore étaient incertains quant à leurs rôles dans ce domaine.

Seuls quelques OCS participent à l'évaluation des S-T internes. Deux OCS ont indiqué qu'ils offraient des conseils sur la pertinence des S-T ministérielles et un OCS prend part dans l'évaluation de la qualité de recherche. De plus, deux OCS ont signalé qu'ils offraient des directives sur les priorités de recherche, alors que deux autres OCS participent aux processus d'examen par les pairs.

RAPPORT HIÉRARCHIQUE

Bien que la majorité des OCS relèvent officiellement des ministres, peu d'entre eux ont un contact régulier avec les ministres. La plupart du temps, les OCS rendent directement compte aux sous-ministres, à un président (dans le cas d'une agence) ou à un sous-ministre adjoint. Certains OCS ont noté qu'ils disposaient d'un excellent accès à ces fonctionnaires et d'excellents rapports avec ceux-ci, alors que d'autres ont dit avoir peu d'interaction avec eux. Les membres des OCS et les sous-ministres ont convenu qu'il est nécessaire d'avoir un accès direct et des rapports solides afin d'assurer que les conseils des OCS sont pris en considération. Les OCS et les sous-ministres ont demandé une interaction accrue entre les OCS et les hauts fonctionnaires ministériels et les ministres. Bon nombre d'entre eux ont aussi recommandé que les hauts fonctionnaires, y compris les sous-ministres, participent régulièrement aux réunions des OCS.

Un certain nombre de ministères fournissent une rétroaction aux OCS sur la façon dont leurs recommandations ont été mises en oeuvre. Dans plusieurs cas, les sous-ministres répondent officiellement aux recommandations générales, notamment par des mises à jour régulières sur les

progrès ministériels dans la mise en oeuvre des recommandations. Deux OCS ont indiqué que le ministre ou le président fournit une rétroaction formelle lors des réunions des OCS. Les OCS qui ne reçoivent aucune rétroaction de la part des ministres ou des hauts fonctionnaires ont demandé des efforts améliorés dans ce domaine.

MEMBRES

La composition actuelle des OCS varie nettement. Bien que certains OCS soient dominés par des membres en provenance de l'industrie, d'autres comptent une base plus variée de membres issus des universités, des organismes non gouvernementaux (ONG), de l'industrie et, dans certains cas, du gouvernement. Seuls deux OCS englobent des membres du grand public. Les OCS conviennent, toutefois, que les membres devraient être nommés selon leurs compétences personnelles, leur expérience pertinente au mandat de l'OCS et leur engagement à servir. Les OCS et les sous-ministres considèrent que la présence d'une vaste gamme de perspectives et d'expertise représente un atout.

Tous les OCS à l'étude comprennent des membres ayant des connaissances scientifiques. Or, pour la majorité des OCS, il ne s'agit pas d'un prérequis pour devenir membre. Les OCS qui exigent spécifiquement des membres de la collectivité scientifique font remarquer que les représentants sont choisis selon leurs compétences scientifiques solides dans leurs domaines respectifs. Des efforts sont déployés pour assurer que la représentation englobe une gamme de disciplines scientifiques appropriées et de groupes d'intervenants, avec une prise en considération d'un équilibre sectoriel, géographique, homme/femme et linguistique. Certains sous-ministres ont encouragé l'expansion d'une représentation de manière à inclure plus d'« inspirateurs de la politique » et de « praticiens », d'ONG et d'Autochtones.

Le processus de nomination des membres varie également. Dans certains cas, les candidats potentiels sont identifiés conjointement par le président de l'OCS et des hauts fonctionnaires ministériels, tels qu'un sous-ministre adjoint ou un sous-ministre. Les décisions finales sont prises par ces hauts fonctionnaires dans certains ministères ou le ministre dans d'autres ministères. Dans le cas d'un OCS, les membres sont nommés par un décret en conseil par l'entremise du Cabinet du ministre sans une consultation du conseil.

L'indépendance des OCS et de leurs membres constitue également un important facteur. Les OCS s'entendent pour dire que les membres ne devraient pas servir d'agents politiques pour l'industrie, l'institution ou l'organisation avec laquelle ils sont affiliés. En même temps, les OCS indiquent qu'ils devraient éviter d'être « recrutés ou captés » par les ministères.

OPÉRATIONS

La plupart des OCS se réunissent deux à six fois par an. Chaque membre consacre entre quatre et 20 jours par an aux activités des OCS, c'est-à-dire le temps consacré aux réunions, aux groupes de travail et aux sous-comités et au travail préparatoire pour les réunions. On suggère de recourir davantage aux téléconférences afin d'engager les OCS à des questions urgentes ou immédiates.

Les OCS utilisent habituellement les sous-comités, les groupes d'experts, les présentations par les agents ministériels, les consultations publiques, les conférences, les ateliers et les études externes pour

appuyer leurs délibérations et conseils. Les membres des OCS ont indiqué l'importance des voyages d'information comme moyen d'améliorer leur compréhension de la façon dont le ministère fonctionne et les défis de S-T auxquels il fait face. Les membres des OCS et les sous-ministres ont également reconnu l'importance de l'interaction entre les OCS et les gestionnaires scientifiques et chercheurs.

Le recours à des dispositions de temporisation pour les OCS suscite des opinions partagées. Plusieurs OCS ont noté que les dispositions de temporisation ne sont pas nécessaires car les OCS fonctionnent uniquement au gré des ministères. À ce titre, les ministères peuvent choisir de mettre fin à un OCS en tout temps. D'autre part, certains OCS ont jugé qu'il ne devrait pas y avoir des dispositions de temporisation. Seul un OCS a maintenu que les OCS devraient avoir un rôle permanent dans tous les ministères ou, du moins, les ministères devraient utiliser un certain type de mécanisme qui fournit des conseils scientifiques externes.

Réunions et ordres du jour

Les ordres du jour des réunions sont généralement élaborés de concert entre l'OCS (plus précisément, le président ou le vice-président) et les hauts fonctionnaires ministériels. Dans plusieurs cas, le ministère ou le secrétariat prépare l'ordre du jour initial et les membres sont invités à identifier des questions supplémentaires. Un sous-ministre a demandé que les OCS et les sous-ministres se mettent d'accord sur les ordres du jour afin d'assurer que le travail des OCS est à la fois pertinent et utile pour les priorités ministérielles et les questions essentielles auxquelles ils font face à long terme (deux à trois ans). À l'occasion, certains ministres demandent que les OCS fournissent des conseils sur des questions particulières.

Certains OCS se sont identifiés comme étant proactifs dans l'établissement de plans de travail et d'ordres du jour, alors que d'autres ont indiqué qu'ils fonctionnent d'une manière réactive en réponse aux questions et aux documents spécifiques présentés par les hauts fonctionnaires ministériels. Bon nombre des OCS ont exprimé un intérêt à avoir plus d'apport dans leurs plans de travail et leurs ordres du jour. Certains ont également suggéré le besoin d'avoir plus de temps pour étudier davantage en profondeur les questions essentielles. Seul un OCS a indiqué qu'il crée son propre ordre du jour, alors qu'un autre a indiqué qu'il effectue des séances de planification annuelle pour déterminer les principaux sujets des ordres du jour.

Les MOVS n'ont pas une approche cohérente en ce qui concerne l'implication des hauts fonctionnaires, particulièrement des sous-ministres. Pour certains OCS, le sous-ministre, le(s) sous-ministre(s) adjoint(s) ou les autres hauts fonctionnaires ministériels participent aux réunions au complet ou en partie, afin de soulever des questions qui nécessitent les conseils des OCS et afin d'assurer qu'ils sont au courant des délibérations et des conseils des OCS. Les autres agents ministériels participent souvent aux réunions à la demande des OCS pour fournir des renseignements, répondre aux questions ou clarifier les questions. Dans un cas, les hauts fonctionnaires ministériels participent à titre de membres d'office. Les sous-ministres ont indiqué qu'ils valorisent les interactions avec les OCS car ces derniers leur fournissent un son de cloche et les aident à cerner les questions émergentes en S-T et à y répondre.

Soutien

On s'entend pour dire que les niveaux de personnel existants et les ressources financières pour les OCS sont suffisants. Seul un OCS a jugé que les niveaux de soutien actuels sont insuffisants. Toutefois, un certain nombre d'OCS ont fait ressortir qu'un soutien supplémentaire (ressources financières et autres) devrait être mis à leur disposition pour que les OCS deviennent plus impliqués dans la prestation de conseils sur les questions stratégiques ministérielles et les questions stratégiques émergentes.

Le coût de fonctionnement des OCS varie énormément.¹ Les ministères remboursent habituellement les membres des OCS pour les coûts engagés dans l'acquittement de leurs responsabilités à titre de membres. Les membres des OCS ne reçoivent pas une compensation pour le temps qu'ils consacrent aux affaires des OCS. Toutefois, les OCS ont suggéré que les ministères doivent reconnaître la valeur de ces contributions.

IMPACT

Les résultats clés, les impacts et les aboutissements diffèrent d'un OCS à l'autre. Au chapitre de l'impact, plusieurs OCS ont identifié un certain nombre de réalisations, y compris des rapports, des publications et des activités spécifiques. Toutefois, la plupart des OCS ont noté que la mesure réelle de l'impact constitue l'ampleur de l'influence des OCS. En particulier, les OCS ont fait allusion à la sensibilisation et à la réceptivité des hauts fonctionnaires ministériels à l'égard des questions et des recommandations soulevées par les OCS, ainsi qu'à l'intégration de leurs conseils aux actions et aux plans ministériels.

À la question quant à savoir pourquoi chaque OCS « fonctionne », un certain nombre d'OCS ont indiqué que leur gage de succès réside dans le dévouement de leurs membres et dans l'engagement et la réceptivité des hauts fonctionnaires ministériels, des secrétariats et des autres employés ministériels. On a également souligné la volonté des ministères d'accepter et d'utiliser les conseils fournis par les OCS. Parmi les autres facteurs essentiels à la réussite, mentionnons la gamme des intérêts, la connaissance et l'expérience qu'apportent les membres à la table; la capacité des OCS d'engager un débat honnête, ouvert et respectueux; et le niveau d'indépendance des OCS.

Il existe un désir commun parmi les OCS d'examiner les progrès dans leurs rapports annuels et d'évaluer leur travail au moyen de mesures telles que l'analyse comparative. Un OCS a effectué une évaluation officielle de ses opérations. En plus d'examiner l'efficacité des OCS à la lumière de son mandat, l'évaluation s'est penchée sur la pertinence et la structure de l'OCS et la pertinence de la structure du comité à la lumière de ses rôles futurs. Un autre OCS envisage une auto-évaluation dans un proche avenir.

TRANSPARENCE

L'équilibre entre la transparence et la confidentialité constitue une importante question pour de nombreux OCS. La plupart des OCS ont déclaré que les réunions ne sont pas ouvertes au public.

¹ Des renseignements spécifiques sur le soutien et la rémunération des OCS se trouvent à l'Annexe I.

Certains ont attribué cela à la nature délicate, stratégique ou confidentielle de leur travail et/ou de leurs recommandations. Un OCS a mené des réunions ouvertes suivies d'une séance à huis clos pour la conclusion. Un certain nombre d'OCS ont signalé qu'il est souhaitable d'améliorer la transparence et les possibilités pour l'apport public, bien que des exceptions soient faites dans les cas où la confidentialité est requise.

Bon nombre des OCS maintiennent les procès-verbaux de leurs réunions, qui sont ensuite distribués entre leurs membres et aux agents ministériels appropriés. Les décisions et les recommandations des OCS sont souvent communiquées au personnel ministériel par l'entremise des hauts fonctionnaires. Dans certains cas, les procès-verbaux et les rapports généraux sont rendus publics.

COOPÉRATION

À la lumière du nombre croissant de questions horizontales en matière de S-T, les OCS et les sous-ministres conviennent qu'il est important pour les OCS d'établir de meilleurs liens avec les autres OCS. Ils ont suggéré que les OCS pourraient partager leurs pratiques exemplaires et travailler en collaboration pour identifier les questions ministérielles et horizontales en matière de S-T et pour y répondre. Un certain nombre des OCS ont proposé que le CEST pourrait favoriser ces liens, et ont noté la valeur que le CEST a procurée à ce jour dans ce domaine. Parmi les autres propositions, mentionnons les nominations interorganisationnelles des membres et les réunions annuelles des cadres des OCS, des sous-ministres et des sous-ministres adjoints. Seul un OCS a indiqué que les questions traitées sont exclues à son ministère et, à ce titre, ne voit pas l'utilité d'établir des liens avec les autres OCS.

Les sous-ministres ont manifesté un intérêt à l'engagement, par les OCS, de partenaires externes et d'intervenants aux questions en matière de S-T. Sans l'adoption d'un rôle de défenseur, il a été proposé que les OCS pourraient aider les ministères à accroître la sensibilisation aux activités fédérales en S-T et aux principaux enjeux de S-T.

Les sous-ministres et les membres des OCS ont identifié les questions horizontales suivantes en matière de S-T comme revêtant une importance stratégique : la capacité scientifique interne; l'établissement des priorités en S-T; l'excellence des S-T gouvernementales; les conseils scientifiques; les S-T internationales; le financement pour les S-T fédérales; le recrutement et la rétention du personnel scientifique qualifié; les questions environnementales (changement climatique, eau, énergie); la biotechnologie; et les S-T dans les régions du Nord.

**ANNEXE 2.2 - LISTE DES SOUS-MINISTRES ET
DES MEMBRES DES OCS CONSULTÉS**

Liste des sous-ministres et des membres des OCS consultés

<i>MOVS</i>	<i>Organe consultatif scientifique</i>
Affaires indiennes et du Nord canadien	Commission canadienne des affaires polaires
Agriculture et Agroalimentaire Canada	Comité consultatif de la Direction générale de la recherche
Défense nationale	Conseil consultatif sur les sciences appliquées à la défense
Environnement Canada	Conseil consultatif des sciences et de la technologie
Portefeuille de l'Industrie	Centre de recherches sur les communications - Conseil d'administration
	Conseil consultatif des sciences et de la technologie
	Conseil national de recherches du Canada – Conseil de direction
Pêches et Océans	Conseil consultatif scientifique
Ressources naturelles Canada	Conseil consultatif des sciences et de la technologie du ministre
Santé Canada	Direction générale de la protection de la santé (DGPS) -
	Conseil consultatif des sciences

**ANNEXE 2.3 - QUESTIONS CLÉS POUR LES
ORGANES CONSULTATIFS SCIENTIFIQUES**

Questions clés pour les OCS

MANDAT

1. Quels sont les problèmes ou enjeux majeurs qui sont abordés par votre OCS?
2. L'OCS répond-il principalement aux demandes émises par la gestion ministérielle ou le ministre, ou joue-t-il plutôt un rôle proactif au chapitre de la définition des questions à examiner, des ordres du jour des réunions, etc.? Dans quelle mesure l'OCS a-t-il identifié des enjeux?
3. L'OCS met-il l'accent uniquement sur les questions en matière de sciences et de technologie (S-T) auxquelles fait face le ministère ou traite-t-il également les questions de politiques plus générales du point de vue des S-T?
4. Votre OCS est-il impliqué dans la définition et le traitement des priorités clés en matière de S-T au niveau du ministère ou de l'organisme, des politiques, des problèmes/questions, etc.? Dans l'affirmative, comment? En particulier, comment votre OCS est-il impliqué dans la définition des objectifs et des priorités en matière de S-T? Si votre OCS n'est pas impliqué dans la définition des priorités de S-T, comment celles-ci sont-elles définies?
5. Votre OCS participe-t-il à l'évaluation de la pertinence ou de l'excellence des opérations de S-T internes du ministère et des S-T qu'il exécute?

MEMBRES

6. Quelle est la composition de votre OCS (p. ex., les membres comprennent-ils des représentants en provenance des universités, de l'industrie et des organismes non gouvernementaux)? Combien de membres de l'OCS ont-ils un bagage scientifique? Combien sont-ils des membres du public profane?
7. En fonction de quels critères les membres sont-ils sélectionnés (p. ex., excellence/disponibilité/capacité de s'engager, etc.)?

RAPPORT HIÉRARCHIQUE

8. De qui l'OCS relève-t-il?

9. Dans quelle mesure l'OCS a-t-il accès à cette personne?
10. Selon vous, de qui l'OCS devrait-il relever (et y avoir accès) et pourquoi?
11. De quelle manière votre OCS est-il renseigné au sujet des mesures ministérielles en réponse aux recommandations de l'OCS?

OPÉRATIONS

12. Selon vous, votre OCS se réunit-il assez souvent? Y a-t-il des attentes quant à la participation ou à la présence des membres de l'OCS? Combien de jours par an consacrez-vous à l'OCS?
13. Dans la conduite du travail de l'OCS, quels mécanismes trouvez-vous les plus efficaces (p. ex., convoquer des sous-comités, des groupes d'étude, commander des études, des consultations publiques, etc.)?
14. Selon vous, devrait-il y avoir une disposition de temporisation pour l'OCS (c.-à-d., le mandat de l'OCS serait d'une durée limitée et nécessiterait une décision consciente de la part du ministre ou du ministère pour renouveler le mandat)?
15. Comment les ordres du jour des réunions de l'OCS sont-ils élaborés? Avez-vous un apport?
16. Comment les agents ministériels participent-ils aux réunions de l'OCS?
17. Quelle est le degré d'importance de la transparence et de la confidentialité en ce qui concerne le travail de votre OCS? La transparence et la confidentialité se fait par rapport à qui? Comment le travail de votre OCS est-il communiqué aux ministères? aux autres intervenants clés? Les réunions de l'OCS sont-elles ouvertes aux observateurs (qui?) et au public?
18. Pour s'acquitter de votre mandat, devrait-on établir des liens entre votre OCS et les autres OCS? Dans l'affirmative, comment devraient-ils se relier?

SOUTIEN

19. Y a-t-il un niveau approprié de soutien pour votre OCS (p. ex., personnel, soutien financier, etc.)?
20. Quelle est votre estimation du coût annuel de votre contribution à l'OCS, y compris un estimé du coût de votre temps?

IMPACT

21. Quels sont, d'après vous, les résultats clés, les impacts, les aboutissements, etc. du travail de votre OCS?
22. Comment évaluez-vous le rendement de l'OCS? Quels critères sont utilisés?
23. Croyez-vous que votre OCS a exercé une influence sur les politiques et les orientations ministérielles?
24. Quels types de mesures le ministère a-t-il pris à la suite des recommandations de l'OCS?
25. Dans l'ensemble, qu'est-ce qui fait fonctionner (ou non) votre OCS?

QUESTIONS HORIZONTALES EN MATIÈRE DE S-T

26. Selon vous, quelles sont les questions horizontales clés auxquelles font face les S-T gouvernementales?
27. Quelles mesures, s'il y a lieu, votre OCS prend-il pour traiter ces questions?

OBSERVATIONS FINALES SUR LES OPÉRATIONS ET L'EFFICACITÉ DE L'OCS

28. D'après vous, qu'est-ce qui est nécessaire pour améliorer l'efficacité et l'efficacé de votre OCS?
29. Comment peut-on améliorer la contribution de l'OCS aux S-T fédérales?

ANNEXE 2.4 -QUESTIONS CLÉS POUR LES SOUS-MINISTRES

Questions clés pour les sous-ministres

1. Votre organe consultatif scientifique (OCS), tel que structuré actuellement, fournit-il de la valeur à vous et à votre organisme? Veuillez expliquer pourquoi.
2. D'après votre expérience, quelles recommandations spécifiques avez-vous pour améliorer l'opération et accroître la contribution de l'OCS?
3. Quelles sont, d'après vous, les questions horizontales essentielles en matière de sciences et de technologie auxquelles fera face le gouvernement fédéral au cours des prochaines années?
4. Votre OCS a-t-il atteint vos attentes?
5. Estimez-vous que vous êtes assez près de l'OCS pour réaliser des échanges valables de points de vue, à la fois de façon formelle et informelle?